

DE LA PROPOSITION DU 9 MAI
A LA CONFERENCE DU 20 JUIN

9 Mai : La proposition : Dans l'après-midi du 9 Mai 1950 :
du 9 Mai : du 9 Mai : devant les représentants de la :
: presse française et étrangère :
: réunis dans le Salon de l'Horlo- Déclara- :
: ge au Quai d'Orsay, M. SCHUMAN a lu la déclara- : tion du :
: tion par laquelle le Gouvernement français propo- : 9 Mai :
: sait de placer l'ensemble de la production fran- :
: co-allemande de charbon et d'acier sous une Hau- : Annexe :
: te Autorité commune, dans une organisation ouver- :
: te à la participation des autres pays d'Europe. :
: Cette organisation réaliserait les premières as- :
: sises concrètes d'une Fédération européenne in- :
: dispensable à la préservation de la paix. :
: -----

Le Gouvernement français, annonçait M. SCHU-
MAN, était prêt à ouvrir des négociations sur
certaines bases qu'il énumérait, et qui consti-
tuaient l'exposé des missions de la Haute Auto-
rité et des moyens dont elle disposerait, ainsi
que des garanties dont seraient entourés sa for-
mation et son fonctionnement. Un traité signé
entre les Etats et soumis à la ratification des
Parlements fixerait les principes et les engage-
ments ainsi exposés.

Cette déclaration avait été approuvée le ma-
tin par le Conseil des Ministres français et sa
substance avait été immédiatement après communi- : Livre
quée au gouvernement britannique qui en avait eu : blanc
le texte l'après midi en même temps que M. SCHU- : britanni- :
MAN le rendait public, ainsi qu'aux gouvernements : que doc.
américain, allemand, italien, belge, néerlandais : I et 2.
et luxembourgeois. :
: -----

10 Mai : Réactions dans : L'initiative française eut, aus-
3 Juin : le monde. : sitôt connue, un immense reten-
: tissement et l'opinion publique :
: mondiale fut profondément frap- :
: pée par son caractère révolutionnaire. :
: -----

Plus encore que le contenu même de la propo-
sition, c'est sa nature d'acte politique sans
précédent qui toucha les imaginations. Le moment
choisi par le Gouvernement français pour la ren-
dre publique avait en lui-même une grande signi-
fication. Le 9 Mai était en effet la veille du
jour où devait s'ouvrir à Londres la conférence
des Trois : conférence où des conversations im-
portantes pour l'avenir de l'Europe et de l'Al-
liance Atlantique allaient être engagées dans des
perspectives très confuses et au milieu du scop- :

Reggiero's Collection
FSM, AGM, 0/2/2

ticisme général. Le 9 Mai était aussi un anniversaire dans l'histoire de la sanglante rivalité franco-allemande :

Déclaration liminaire du 9 Mai

"Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans condition de l'Allemagne, déclarait M. SCHUMAN au moment de lire sa proposition, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne."

Annexe

Alors que chacun ne parlait que de la "guerre froide" et que l'on se préparait à décider de l'avenir de l'Allemagne sans sa participation, la proposition française qui offrait de construire la paix sur des bases concrètes, et de réconcilier la France et l'Allemagne ne pouvait que soulever un immense espoir.

C'était, de plus, la première fois, dans l'histoire des conférences internationales, qu'il était question que des pays se réunissent non pour confronter leurs droits et leurs intérêts souverains, et constater leurs oppositions, mais pour mettre en commun une partie de leurs ressources et faire passer dans la réalité le vieux rêve supranational.

Révolutionnaire, la proposition du 9 Mai l'était également dans sa présentation. Elaborée dans le plus grand secret elle n'avait été portée à la connaissance que de quelques personnalités françaises. Elle n'avait fait l'objet d'aucun échange de vues diplomatique. Par là encore, le gouvernement français marquait sa volonté de rompre avec les méthodes traditionnelles qui avaient fourni la preuve de leur stérilité.

Article du Monde 10 Mai

Annexe

Ce concours de circonstances donna à la proposition française un caractère exceptionnellement dramatique dont la presse mondiale de l'époque porte témoignage.

Editoriaux choisis

C'est son aspect politique qui fait l'objet de tous les développements puisqu'aussi bien la déclaration de M. SCHUMAN mettait l'accent essentiel sur les objectifs de paix et de Fédération Européenne :

Annexe

"La proposition française a surpris le monde, écrivait dès le lendemain W. LIPPMANN. Il est audacieux et généreux, de la part d'un gouvernement qui fait partie des vainqueurs, de proposer à son ennemi héréditaire, qui a été battu, d'entrer dans une complète association sur le plan des affaires européennes".

La première réaction du "Times" de Londres, fut que les difficultés pratiques qu'elle soulèverait ne devaient pas masquer "la signification immense" de la proposition française. "Sans parler de sa valeur intrinsèque, ajoute l'éditoria-

liste, il est réconfortant de voir que presque pour la première fois depuis la guerre, la France prend l'initiative sans attendre la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis". Cette constatation se retrouve dans les commentaires de nombreux journaux.

En même temps ce sont des critiques violentes qui accueillirent cette proposition, en URSS, et dans la presse communiste de tous les pays, ainsi que dans certains organes anglais. Toutes sont d'ordre politique. Ce n'est que peu à peu que se dégagèrent, aux yeux de l'opinion, les dispositions du texte du 9 Mai définissant la structure et les missions de la Haute Autorité.

Tout de suite cependant une crainte se fit jour dans divers milieux : le plan proposé n'allait-il pas être un super-cartel ? Répondant par avance à cet argument, M. SCHUMAN avait fait remettre à la presse, en même temps et à l'appui de sa déclaration, le texte d'une note démontrant que le système était tout l'opposé d'un cartel tant dans ses objectifs que dans son mode d'action et son domaine, et par la nature même des personnalités qui en seraient responsables.

Note sur les cartels
9 Mai
Annexe

9 Mai

Le choc psychologique et les réactions passées d'enthousiasme, et quelquefois d'opposition qui suivirent, n'ébranlèrent pas seulement le grand public.

Sans prendre le temps de se concerter, partout des hommes d'Etat firent écho à la proposition française. En premier lieu, le chancelier ADENAUER, dès le soir du 9 Mai, au cours d'une conférence de presse à Bonn, déclara qu'il approuvait la proposition française et la qualifia "d'extrêmement importante".

Déclaration de presse
Annexe

"C'est là, dit-il, une initiative généreuse prise par la France à l'égard de l'Allemagne".

10 Mai

Le 10 Mai, le Comte SFORZA déclarait à Rome : "Je félicite M. SCHUMAN pour son audacieuse initiative et M. ADENAUER pour sa réponse si compréhensive.

Déclaration de presse
Annexe

"L'Italie est prête à donner tout de suite son adhésion et toute sa collaboration à la création tant de cette formation économique que de l'organisation qui va en résulter."

11 Mai

Le 11 Mai, M. ACHESON, qui se trouvait à la Conférence de Londres, salua la proposition française comme "un événement de la plus haute importance".

"Il est évident, d'après cette annonce, ajouta-t-il, que l'esprit qui a présidé à son élaboration est un désir de poursuivre un rappro-

: chement entre l'Allemagne et la France et de réa- Conférence
: liser des progrès en vue d'une intégration écono- de presse
: mique de l'Europe Occidentale. Ce sont des objec-
: tifs qui ont été depuis longtemps vus avec fa- : Annexe
: veur par les Etats-Unis." : -----
: :
: Le même jour, le Dr. Von BRENTANO, président :
11 Mai : du groupe chrétien démocrate allemand, demandait : Dépêche
: "que des conversations immédiates s'engagent en- de presse
: tre Paris et Bonn au sujet de l'initiative révo- :
: lutionnaire de M. SCHUMAN." : Annexe
: :
: Réactions Cette impatience contraste avec :
: britanniques la prudence britannique dont M. : Livre
: ATTLEE donnait l'exemple au mê- blanc
: me instant à Londres. Parlant à : anglais
: la Chambre des Communes, le Premier anglais dé- : Annexe
: clarait : "... La proposition française doit être :
: considérée comme une contribution importante à :
: la solution de ce problème européen primordial, : Déclara-
: l'intégration de l'Allemagne dans la communauté : tion
: européenne. Cependant les implications économi- : CROSSMAN
: ques demandent un examen soigneux. Le gouverne- : Franc-
: ment anglais se penchera sur le problème dans un : Tireur
: esprit sympathique". : 12 Mai
: :
: Si certains parlementaires et la gauche tra- : Annexe
: vailliste, tel Richard CROSSMAN, se déclarèrent : -----
: aussitôt convaincus de la nécessité, dans l'inté- :
: rêt commun, d'une participation active de la :
: Grande-Bretagne, la position du Labour Party, :
: dans sa grande majorité, se confondait avec cel- :
: le du gouvernement, comme on put le constater à :
: la lecture de l'organe travailliste, le DAILY :
: HERALD :
: :
: "M. SCHUMAN peut être certain, écrivait l'é- : Daily-
: ditorialiste de ce journal, le 13 Mai, que ses : Herald
: propositions seront examinées minutieusement et : 13 Mai
: avec sympathie tant par les gouvernements que par :
: ceux qui partagent et apprécient ses objectifs. : Annexe
: Il ne devra cependant pas s'attendre pour le mo- : -----
: ment à quelque chose de plus." :
: :
: L'opposition conservatrice, par contre, fit :
12 Mai : preuve, au début tout au moins, d'un grand en- : Discours
: thousiasme. Le 12 Mai, parlant à Warwick, M. EDEN, : Warwick
: estimait que l'Angleterre "devait participer à :
: cet important développement international". Quel- : Annexe
: ques jours après, plusieurs membres du comité : -----
: britannique de la Ligue Economique de Coopération :
: Européenne, parmi lesquels les députés conserva- :
: teurs AMERY, ECCLES, MACMILLAN, écrivaient au :
: Times: "La Grande-Bretagne devrait montrer clai- : Lettre au
: rement qu'elle souhaite jouer pleinement son rôle : Times
: le dans l'édification de la paix en Europe et : Annexe
: dans la solution des problèmes économiques et : -----
: sociaux qui nous sont communs en répondant immé- :
: diatement à l'invitation de M. SCHUMAN." :

19 Mai : Le 19 Mai à Edimbourg, M. CHURCHILL se félicite de la réconciliation franco-allemande. Et il dit : "Nous devons être à côté de la France". Mais il ajoute, avec non moins de prudence que M. ATTLEE :

Discours d'Edimbourg

"Si la proposition Schuman est bonne dans son principe, nous devons néanmoins étudier avec soin de quelle façon la Grande-Bretagne peut apporter la participation la plus effective à un regroupement aussi vaste de l'industrie européenne".

Annexe

Ainsi l'attitude d'expectative du gouvernement travailliste semble gagner les milieux politiques anglais. M. CHURCHILL approuve M. ATTLEE d'attendre des détails et des explications "rasurantes" : il appartient donc maintenant aux experts français de fournir des précisions au gouvernement anglais. C'est dans ce but que M. Jean MONNET était arrivé à Londres le 14 Mai.

Dans les pays du Benelux, si l'opinion publique témoigna un réel enthousiasme, les réactions officielles n'eurent pas la même netteté. Du moins les gouvernements n'ont-ils pas pris aussitôt, comme ailleurs, de position publique. Mais d'étroits contacts étaient établis entre les chancelleries et, à Londres, MM. SCHUMAN et MONNET eurent de nombreux entretiens avec les ministres belge et hollandais, MM. Van ZEEELAND et STIKKER.

10 Mai : Dans les milieux syndicalistes des réactions s'expriment en sens divers. En France, dès le 10 Mai, le bureau confédéral de la C.G.T. "dénonce comme contraire aux intérêts nationaux la proposition de M. SCHUMAN" qui entraînerait un avilissement de la condition ouvrière et l'intensification de la préparation à la guerre".

Communiqué C.G.T. 10 Mai Annexe

Le 15 Mai, les Fédérations C.G.T. du sous-sol et des travailleurs de la Métallurgie dans une déclaration commune reprennent ces arguments et y ajoutent celui-ci qui sera désormais un des thèmes de la propagande communiste : "L'exécution du projet signifierait la disparition des mines et usines sidérurgiques du Centre, du Gard, des Pyrénées, et la fermeture d'un certain nombre d'entreprises du Nord et de l'Est, pour ne laisser subsister que celles qui permettent la réalisation de monstrueux profits des maîtres de forges".

Déclaration commune Annexe

Tout en réservant un accueil de principe très favorable à la proposition, les dirigeants de la C.F.T.C. et de FORCE OUVRIERE déclarèrent à plusieurs reprises que leur opinion définitive dépendrait des précisions à venir, notamment sur le rôle que joueraient les Syndicats au sein de l'organisation et de la conférence préalable.

Combat 12 Mai Information 23 Mai Annexe

De même, en Allemagne, le 23 Mai, la Conférence Internationale Syndicale de la Ruhr, réunie à Dusseldorf, salua avec satisfaction le plan Schuman et demanda "la participation des syndicats aux discussions et à l'élaboration du plan". Trois jours plus tard, la Fédération des Syndicats allemands (D.G.B.) tenait avec M. FRANÇOIS PONCET une conférence d'information.

 Communiqué
 26 Mai

 Annexe

14 Mai
 19 Mai

M. J. MONNET C'est le 14 Mai que M. Jean MONNET rejoignit à Londres M. SCHUMAN. Il y restera jusqu'au 19 Mai et aura de nombreux entretiens avec Sir Edwin PLOWDEN, directeur des services de la planification, et différentes personnalités.

Au cours de ces entretiens les experts anglais eurent l'occasion de demander à leurs collègues français tous les éclaircissements souhaitables sur les différents aspects de leur plan : comme devait le reconnaître le Times "M. MONNET élucida la complexité de plusieurs problèmes".

La Conférence des Trois s'était terminée le 13 Mai sans que le communiqué fit mention du plan Schuman. Celui-ci, de fait, ne figurait pas à l'ordre du jour. Mais parce qu'il modifiait les termes dans lesquels avait été posé jusque là le problème allemand, il avait nécessairement été évoqué entre les trois ministres et il était devenu l'évènement diplomatique dominant.

Pour la participation de l'Angleterre. La question de la participation anglaise était le centre de toutes les préoccupations : elle devait donner lieu pendant près de trois semaines à un échange de vues permanent, non seulement entre les chancelleries, mais entre les opinions des deux pays. Les positions doctrinales et les intérêts économiques furent largement confrontés. Des organes comme le "Times" et "l'Economist" publiaient d'importantes études critiques sur les conséquences que comporterait, pour l'Angleterre, l'entrée dans une communauté européenne du charbon et de l'acier. La conclusion de "l'Economist", dans son numéro du 20 Mai, était nette :

 Articles
 Annexe

"La proposition Schuman n'est pas de celles où la politique et l'économique s'opposent. Il y a de solides raisons, à la fois de politique générale et d'intérêt économique, qui devraient amener le gouvernement britannique à se joindre sincèrement à l'examen, à l'élaboration et à la création du Conseil proposé. L'hésitation pruden-

to est devenue un phénomène trop constant, dans l'énoncé de la politique britannique".

Il est remarquable d'ailleurs que personne en Grande Bretagne, sauf une infime minorité communiste ou "impériale", n'ait, au cours de cette période, préconisé une attitude de désintérêt à l'égard de la proposition française. Le principe de la participation de l'Angleterre à la communauté envisagée n'est pas mis en doute : seuls le moment et les modalités de cette participation sont discutés. La diversité des formules qui furent suggérées de part et d'autre montre combien était grande la volonté de tous d'arriver à un accord. Le 15 Mai, M. SCHUMAN fit, au cours d'un déjeuner à l'Association des Journalistes français de Grande-Bretagne, la déclaration suivante:

"Nous poursuivrons la réalisation de notre projet à deux seulement s'il le faut. Mais le souhait de la France est que le plus grand nombre de pays possible se joignent au Plan, car plus la base est large et plus la stabilité est assurée."

Déclaration
M. SCHUMAN
Annexe

"Du reste, on peut imaginer des participations plus ou moins totales, et, par exemple, en ce qui concerne l'Angleterre, s'il n'y a pas participation à cent pour cent, il peut y avoir association compatible avec la structure et les conceptions économiques anglaises."

Cette grande latitude laissée dans le choix d'un mode de collaboration souhaité par deux pays rendait difficilement imaginable à ce moment là l'impasse où allaient s'engager les conversations franco-anglaises. Pourtant une note britannique de l'époque montre qu'un malentendu était déjà en germe :

"Il devint clair au cours de ces conversations, dit cette note, que le gouvernement français désirait que l'acceptation des principes du 9 Mai précédat tout travail d'élaboration".

Livre
blanc
britannique
Annexe

L'extrême prudence du gouvernement britannique lui fit voir un péril dans cette méthode qui paraissait seulement logique aux Français. Aussi les deux gouvernements s'engagèrent-ils, selon une formule employée par le "Times" au cours de cette période, "dans l'une de ces discussions confuses qui sont si courantes dans l'histoire des relations franco-britanniques, et qui découlent non pas d'une divergence d'opinion, mais de la différence des caractères nationaux."

18 Mai

Cependant l'appui américain s'affirmait. Le 18 Mai, le président TRUMAN déclarait: "La proposition de M. SCHUMAN est un acte gouvernemental constructif. Nous lui faisons bon accueil. Cette manifestation de l'initiative française dans la

Discours
18 Mai
Annexe

solution des problèmes européens est dans la grande tradition française".

16 Mai

23 Mai

Le Gouvernement de Bonn s'engage. Le moment était venu d'engager des conversations approfondies avec le gouvernement allemand.

C'est en effet d'Allemagne que venaient les échos les plus encourageants. A plusieurs reprises, le Chancelier ADENAUER réaffirma sa volonté d'accepter la proposition française. Le 16 Mai, notamment, il déclara au "Monde" :

"Il faut construire l'Europe à partir de la base concrète offerte par le pool franco-allemand

..... L'Allemagne est décidée à mettre tout en oeuvre pour le succès de cette grande idée".

Le Dr. ERHARD, ministre fédéral de l'Economie, déclara de son côté que "le plan Schuman était la contribution la plus importante à la conception d'une économie européenne unifiée".

Enfin, si le Dr. SCHUMACHER fit du Plan Schuman un instrument de sa politique d'opposition, il ne le rejeta jamais complètement, et l'approuva même sous certaines réserves au Congrès socialiste allemand de Hambourg.

16 Mai

Le 16 Mai cependant le cabinet fédéral approuvait le plan Schuman et décidait d'instituer une commission d'experts chargée de l'étudier. Il ne restait plus aux négociateurs français qu'à prendre contact avec lui par l'intermédiaire de la Haute Commission alliée.

23 Mai

M. Jean MONNET arrive à Bonn. Il tient une conférence le matin avec les Hauts commissaires alliés. Ceux-ci l'autorisent à inviter le gouvernement fédéral à entrer en négociation avec le gouvernement français, sur la base du projet qu'il leur a exposé.

L'après-midi M. MONNET a un entretien de une heure et demie avec le Chancelier ADENAUER. L'un et l'autre constatent la pleine identité de leurs vues.

Il apparaît dès ce moment qu'aucun désaccord ne serait à craindre entre la France et l'Allemagne sur les objectifs fondamentaux et sur la méthode de travail qui permettrait de les atteindre. Le Chancelier ADENAUER assure M. MONNET que lui et son gouvernement ne s'accrocheront pas à des questions secondaires, à des points de vue étroits, à des détails. Le

Le Monde
17 Mai

Annexe

Presse
15 Mai

Annexe

Presse
23 Mai

Annexe

Communiqué
23 Mai

Annexe

Compte-
rendu.

Communiqué
23 Mai

Annexe

choix des hommes qui devront mener à bien cette entreprise qui, selon sa propre expression est "d'ordre moral plus encore que d'ordre technique", est donc extrêmement important. Il convient, avec M. MONNET, que seule la réalisation d'une telle initiative peut dissiper l'atmosphère de crainte et de suspicion qui prévaut encore en Europe, et rendre à ce continent la possibilité d'apporter à nouveau sa contribution au développement du monde. Tous deux expriment leur désir de débiter rapidement cette entreprise commune avec les pays du Benelux, l'Italie et la Grande-Bretagne, dont la présence à leurs côtés est essentielle.

Dès lors, en effet, l'intérêt devait se concentrer sur le problème de la participation britannique. Le dialogue avec la Grande-Bretagne va reprendre par la voie diplomatique.

25 Mai
3 Juin

Dialogue franco-britannique. Le gouvernement français adresse le 25 Mai un mémorandum au gouvernement britannique

pour lui soumettre les termes d'un communiqué qu'il envoie le même jour aux gouvernements belge, néerlandais, luxembourgeois et italien. Ce communiqué, déjà accepté par le gouvernement allemand, prévoit que "les pays signataires ouvriront incessamment des négociations sur la base des principes et des engagements essentiels de la proposition du 9 Mai, en vue d'aboutir à l'établissement d'un traité".

Memorandum du gouvernement français du 25 Mai

Annexo

Au moment même où était envoyée cette note française, le gouvernement britannique faisait connaître pour la première fois sa position dans un message de M. BEVIN à M. SCHUMAN qui s'est croisé avec le document français. M. BEVIN estime qu'il faut aller vite; et que pour cela, "le mieux serait d'engager le plus tôt possible des conversations directes entre la France et l'Allemagne. Le gouvernement britannique souhaiterait y participer dès le début, dans l'espoir de pouvoir se joindre au plan après s'être fait une idée plus précise de la façon dont ces propositions pourraient être réalisées dans le détail".

Message de M. BEVIN à M. SCHUMAN le 25 Mai

Annexo

27 Mai

La volonté d'expectative britannique s'exprime plus clairement encore dans le mémorandum qui répond à l'invitation française du 25 Mai de souscrire au communiqué commun. Il y est même écrit : "... Si le gouvernement français compte insister sur l'engagement de mettre en commun les ressources et d'établir une Autorité dotée de certains pouvoirs souverains, comme condition première pour participer aux

Memorandum britannique du 27 Mai

Annexo

conversations, le gouvernement de Sa Majesté se verrait malheureusement dans l'impossibilité d'accepter une telle condition".

30 Mai

Le gouvernement français estime que les craintes anglaises partent d'un malentendu. Il est nécessaire de s'expliquer sur la portée de l'engagement demandé : pour le gouvernement français il s'agit d'être d'accord au moment d'ouvrir la négociation sur les objectifs fondamentaux de cette négociation, et non de s'engager à l'avance à accepter les conclusions.

Memorandum
français
30 Mai

Annexe

A cette occasion, le gouvernement français est amené à fournir certaines précisions sur l'esprit de sa proposition, notamment sur le rôle d'expansion économique de garantie du plein emploi et de relèvement du niveau de vie des travailleurs qu'elle assigne aux institutions projetées. Ces précisions confirment celles qui avaient été formulées oralement de façon plus détaillée, par MM. SCHUMAN et MONNET aux ministres et aux experts britanniques. Elles élargissaient la base de la déclaration du 9 Mai et puisqu'aussi bien celle-ci avait été jugée trop étroite par le Gouvernement Anglais pour qu'il soit en mesure d'en évaluer les conséquences sur son économie, on pouvait espérer qu'elles apaiseraient les dernières inquiétudes de celui-ci.

Memorandum
britannique
du 31 Mai
et du 2 Juin

Annexe

31 Mai
3 Juin

Pourtant, les positions ainsi affirmées de part et d'autre n'évolueront plus guère désormais, bien que l'échange de notes se poursuive jusqu'au 3 Juin. Cet échange de notes témoigne des très grands efforts faits pour arriver à une conception commune, et on même temps de la profondeur des divergences qui ne permettait aucun compromis. Le 31 Mai, les britanniques proposent un additif au communiqué commun qui leur assurerait au sein même de la conférence une position réservée.

Cette suggestion paraît au gouvernement français comporter plus d'inconvénients que d'avantages : des conversations fructueuses ne peuvent avoir lieu qu'entre partenaires animés d'une égale volonté de coopérer et d'aboutir ; c'est là d'ailleurs la signification profonde du terme "engagement", qui, dans l'esprit français, doit exclure toute idée de réserve et de restriction mentale.

Memorandum
français du
1er Juin et
3 Juin

Annexe

Cependant, comme c'est ce terme même qui semble bloquer la discussion, et que le gouvernement français veut faire tout ce

qui est en son pouvoir pour associer pleinement les anglais à la conférence, il décide le 1er Juin, au cours d'un conseil ministériel, de proposer un nouveau texte de communiqué où l'on ne retrouve plus le mot "engagement".

Mais cette concession ne suffit pas et il apparaît nettement que la divergence porta sur le fond des choses. C'est ce qui ressort du mémorandum britannique du 2 Juin répondant à la note française du 1er Juin proposant le communiqué nouveau : " Le gouvernement de Sa Majesté constate avec regret que le gouvernement français considère l'unité de vues exprimées dans le projet de communiqué comme la condition indispensable au succès des négociations".

Finalement après une dernière suggestion anglaise de réunir une conférence des Ministres des pays intéressés, à l'utilité de laquelle les français ne croient pas, il est convenu que les conversations débiteront sans la participation du gouvernement anglais : celui-ci restera néanmoins constamment informé des progrès accomplis, afin qu'il puisse "se joindre ou s'associer à l'oeuvre commune au moment où il jugerait possible".

Réponse des pays invités. Cependant les réponses des pays à qui avait été transmis l'invitation française et soumis le texte du projet de communiqué le 25 Mai, en même temps qu'au gouvernement anglais, parvenaient à Paris. Elles constituaient autant d'acceptations. Pourtant une mention spéciale doit être faite pour la réponse néerlandaise qui contenait une réserve importante, réserve inquiétante à première vue, mais où il ne faut plus voir maintenant que le germe des fructueuses discussions qui ont suivi.

Toutefois, lit-on dans la note verbale du 31 Mai, le texte du communiqué comportant l'acceptation de certains principes qui sont à la base du mémorandum du gouvernement français, le gouvernement néerlandais se voit obligé de se réserver le droit de revenir, au cours des négociations, sur l'acceptation de ces principes au cas où leur application s'avèrerait impossible dans la pratique".

Communiqué commun Trois jours après ces acceptations de principe, ayant pris acte dans l'intervalle du refus du gouvernement britannique d'engager les conversations sur les bases acceptées

31 Mai

Note verbale de la Légation du Luxembourg du 31 Mai.

Annexe

Note verbale de l'Ambassade de Royale des Pays-Bas à Paris du 31 Mai.

Annexe

: les principes de la proposition du 9 Mai pour :
: laquelle l'enthousiasme demeurait très grand. :

-----: Intérêt croissant Cet enthousiasme pourrait se :
3 Juin : dans le monde mesurer tant par le nombre :
20 Juin : des informations que par la :
: qualité des éditoriaux que la :

-----: presse mondiale ne cessait de consacrer à la :Choix
: proposition française. L'intérêt de plus en plus:d'édito-
: grand que les milieux politiques et syndicaux :riaux
: lui portaient en sont d'autres signes. : Annexe

: Aux Etats-Unis notamment l'opinion est en-
: traînée par le gouvernement qui saisit toutes
: les occasions de renouveler son approbation aux
: propositions françaises. Des membres du Congrès
: vont jusqu'à demander à l'Administration de pren-
: dre des mesures pour soutenir le plan Schuman de-
: vant l'opinion britannique, notamment en se ser-
: vant de l'aide Marshall.

: Le 7 Juin M. HARRIMAN déclare que la propo-:USA 7 Juin
: sition française est "très courageuse et d'une
: grande signification politique". :Annexe

: Deux jours plus tard, M. TRUMAN la qualifie :
: "d'un des actes les plus réconfortants qui se
: soient produits en Europe depuis la fin de la :
: guerre". Et le 13 Juin c'est à nouveau M. ACHESON :USA 14 Juin
: qui, dans son important discours de Dallas, sa- :
: lue "une grande et nouvelle ère en Europe". : Annexe

: En Europe, M. SPAAK se déclare parmi les
: plus sincères partisans du plan français et c'est :New Chroni-
: dans un journal anglais qu'il demande "qu'il cle 7 Juin
: soit mis fin rapidement aux discussions stériles".:Annexe

: Enfin, devant le Bundesrat, le 13 Juin, le
: Chancelier ADENAUER faisait une longue interven-
: tion où il dit notamment :

: "Je tiens à déclarer expressément, et en
: plein accord non seulement avec le gouvernement :Discours
: français, mais encore avec M. Monnet, le princi-:Adenauer
: pal promoteur de tout le plan, que ces proposi- :13 Juin
: tions revêtent au tout premier chef une impor-
: tance politique et non économique". :Annexe

: Une grande activité syndicale se développe
: pendant cette période autour de la proposition
: française. Après l'expectative des premiers
: jours, les organisations non communistes se pro-
: noncent plus fermement en sa faveur, tout en
: maintenant certaines réserves jusqu'à ce qu'elles
: soient mieux éclairées sur l'aspect social et
: économique du plan. Dans les premiers jours de
: Juin, à Copenhague, la conférence du COMISCO ap-
: prouve les principes de la proposition Schuman.
: Le 7 Juin la FEDERATION BELGE DU TRAVAIL se

: prononce en sa faveur. Le 12 Juin c'est la Confé- :
: dération Internationale des SYNDICATS LIBRES qui :
: réaffirme son accord par la bouche de son repré- :
: sentant à l'O N U. :

: Un mouvement semblable se manifeste au sein :
: des organisations fédéralistes. Le 1er Juin, la :
: LIGUE EUROPEENNE de Coopération économique publie :
: une résolution approuvant le plan Schuman. :

: Cet intérêt croissant devait être alimenté :
: sans retard. Les experts français élaboraient :
: les dispositions techniques du plan. La date du :
: 20 Juin fut proposée par le gouvernement français :
: et acceptée par tous pour l'ouverture de la con- :
: férence. M. Schuman en fit l'annonce le 7 Juin :
: au Conseil des Ministres. C'est au cours de cette Communiqué :
: séance qu'il fut décidé que le Conseil Economi- : des Minis- :
: que et toutes les organisations professionnelles : tres 7 Juin :
: intéressées, patronales et salariées, seraient :
: consultées sur l'ensemble du problème. : Annexe

7 Juin

12 Juin

: Le 12 Juin un Comité Interministériel au- :
: quel assistait M. Jean Monnet arrêtait les direc- :
: tives qu'il donnerait à ses représentants dans :
: les négociations. C'est à ce moment là, semble- :
: t-il, qu'apparaît concrètement pour la première :
: fois la notion de la responsabilité de la Haute :
: Autorité devant une Assemblée issue des parle- :
: ments nationaux, notion qui ne figurait pas dans :
: la proposition du 9 Mai et dont les échanges de :
: vues franco-britannique avaient révélé l'utilité. :

: Ainsi, le 20 Juin, sur les principes du :
: 9 Mai, s'élevait une structure complète d'insti- :
: tutions et de dispositions économiques et socia- :
: les, qui allait être proposée aux autres pays. :

Memorandum
12 Juin

Annexe

CHAPITRE II

LA CONFERENCE DES SIX DU 20 JUIN AU 10 AOUT

I. Phase d'exploration : 20 Juin - 4 Juillet

20 Juin	Ouverture de la Conférence	Le 20 Juin, M. Robert Schuman accueillait les délégations des six pays au ministère des Affaires étrangères dans la même salle où six semaines avant, il avait fait connaître son plan.	Composition des six délégations
		Dans son discours d'ouverture il définit ainsi l'objet de la conférence :	Annexe
		" Nos gouvernements ont accepté de rechercher en commun, par une libre confrontation des vues et des situations particulières, la meilleure façon d'appliquer les principes que nous avons admis, par la création d'institutions nouvelles, sans précédents dans le monde actuel... Jamais les Etats n'ont confié, ni même envisagé de déléguer en commun une fraction de leur souveraineté à un organisme supranational indépendant".	Déclaration du 20 Juin
	Méthode	Cette définition annonçait aussi la méthode. "Rechercher en commun" n'était pas, dans l'esprit de M. Schuman une simple figure de style : "Il s'agira d'un travail en équipe, devait-il préciser plus loin, non d'une conférence avec ses règlements méticuleux et rigides". <u>C'est là une conception à laquelle, dès le départ, les délégués français semblent avoir attaché une très grande importance.</u>	Annexe
21 Juin	Exposé du projet français	Le lendemain, le 21 Juin, commencèrent les travaux de la conférence. La réunion, qui groupait les délégations au complet : fonctionnaires, techniciens, syndicalistes, fut tout entière occupée par un exposé de M. Monnet : chef de la délégation française qui dura plus de deux heures.	
		Cet exposé avait pour but de rappeler les raisons de la proposition française, de suggérer une méthode de travail et de faire connaître les grandes lignes de l'organisation envisagée.	Compte rendu de la séance du 21 Juin CR/I
		C'est au cours de cette réunion que les délégués eurent pour la première fois l'occasion de mesurer le degré d'élaboration du plan français.	Annexe

accepte un certain abandon de souveraineté.

M. Monnet fit des réserves sur cette orientation. L'expérience, dit-il, prouve que les accords intergouvernementaux ne sont pas possibles ils sont contraires à la proposition française. Quant aux gouvernements, leur responsabilité ne saurait être entamée puisqu'aussi bien le traité leur sera soumis ainsi qu'aux Parlements.

Pour ce qui est des transitions nécessaires, M. Monnet n'en a jamais sous estimé l'importance. Mais il reconnut qu'une question nouvelle était apparue dans la discussion, soulevée par les délégués belge et hollandais, celle du tarif commun.

23 Juin Explications techniques Ce point, entre autres, devait être évoqué à nouveau le lendemain 23 Juin. M. Spiërenburg, délégué hollandais, pensait a-

lors que ce serait là, peut-être le problème le plus difficile à résoudre, en tout cas, préciserent les délégués français, il ne devra pas être résolu dans un sens protectionniste.

Cette séance fut tout entière consacrée à des explications techniques. Des problèmes nouveaux furent soulevés, notamment celui de la compatibilité de la politique commerciale du complexe avec la Charte de la Havane.

Compte-
rendu séance 23 Juin
Annexe

24 Juin Document de travail Cette première phase d'information étant terminée, le lendemain, 24 Juin, M. Monnet remit aux chefs de délégation le do-

cument de travail français révisé à la lueur des discussions des jours précédents. Pour permettre aux différentes délégations de reprendre contact avec leurs gouvernements, il fut décidé que les réunions seraient suspendues jusqu'au 3 Juillet.

Compte-
rendu séance 24 Juin
Annexe

Le document de travail français se présente sous la forme d'un ensemble de dispositions rédigées en articles.

L'avertissement qui le précède en précise la portée : "Après un premier échange de vues entre les six délégations, les experts français ont pris l'initiative d'établir un document de travail en vue de faciliter l'élaboration en commun du projet de traité pour la mise en oeuvre de la proposition française du 9 Mai.

"La délégation française se propose elle-même au cours de ces travaux en commun, d'apporter des modifications et des compléments substantiels à ce document de travail".

: Un préambule réaffirme les buts communs des : Document :
: six pays, et leur résolution commune. Les 40 ar- : de travail :
: ticles du document couvrent toutes les questions : :
: institutionnelles, économiques et sociales envi- : Annexe :
: sagées alors et constituent un ensemble complet. : ----- :
: Une seule indication prouve à quel degré d'élabo- : :
: ration les experts français étaient déjà parve- : :
: nus à cette date : la numérotation des articles : :
: du document du 24 Juin servira de base aux tra- : :
: vaux de la conférence jusqu'au 8 novembre. : :

: Avant de se séparer les chefs des délégations : :
: avaient confié à M. Monnet le soin d'in- : :
: former la presse sur l'état d'avancement des : :
: conversations et de diffuser un résumé du docu- : :
: ment de travail. : :

27 Juin

: C'est le 27 Juin que M. Monnet remit aux jour- : Résumé du :
: nalistes ce résumé qui devait constituer pendant : document :
: longtemps la principale source publique d'infor- : de travail :
: mations sur les aspects techniques du plan Schu- : Annexe :
: man. La déclaration que fit le chef de la délégation : ----- :
: française au cours de cette réunion de : :
: presse témoigne une fois de plus de sa préoccu- : Déclar. à :
: pation de ne pas laisser s'obscurcir le principe : la presse :
: de la fusion des souverainetés et la notion sup- : 27 Juin :
: ranationale qui sont l'essence même du plan : :
: Schuman. : Annexe :
: -----

3 Juillet

: Retour des délégués Le 3 Juillet les délégués, de : :
: Le 3 Juillet les délégués, de : :
: retour à Paris, se retrouvaient : :
: en séance restreinte, et pré- : :
: sentaient, au nom de leurs gou- : :
: vernements, des observations sur le document de : :
: travail. Ces observations renforcent les impres- : :
: sions qui se dégageaient des premières séances : :
: entière adhésion du côté italien, étant entendu : :
: que le programme sidérurgique en cours de ce : :
: pays sera sauvegardé. Adhésion sans réserve du : :
: côté allemand : le Dr. Hallstein réaffirme la : :
: volonté de son pays de voir s'instituer une au- : :
: torité supranationale dotée de pouvoirs très é- : :
: tendus : " si l'objectif politique n'était pas : :
: atteint, déclare-t-il, si les facteurs d'intégra- : :
: tion ne l'emportaient pas, la déception serait : :
: telle qu'au lieu d'avoir avancé vers la consti- : :
: tution d'une Europe, on aurait au contraire recu- : :
: lé". Pour le délégué allemand c'est à partir de : :
: cette donnée politique intangible que l'on doit : :
: imaginer et choisir les dispositions économiques : :
: à cet égard, d'ailleurs, il faut plusieurs ob- : :
: servations importantes sur les prix, les inves- : :
: tissements et les groupements régionaux. : :
: : :
: Les délégués du Benelux tout en confirmant : :
: l'adhésion de leurs gouvernements respectifs à : :
: : :
: : :
: : :

: Compte ren- :
: du séance :
: 3 Juillet :
: -----

: Déclaration :
: Dr Hallstein :
: 3 Juillet :
: -----

: Annexe :
: -----

: la proposition française, expriment clairement :
: cette fois leur intention de l'entourer, dans :
: son fonctionnement, de limitations et de garan- :
: ties très précises. :

: C'est encore le délégué hollandais, M. :
: Spiereburg qui s'avance le plus profondément :
: dans cette voie : ce sont les gouvernements, dit- :
: il, qui ont la responsabilité de la politique :
: économique générale des pays. Il est donc dange- :
: reux de remettre des pouvoirs exorbitants à un :
: conseil de techniciens. Il suggère donc que la :
: seconde lecture, prévue dans le projet français, :
: soit remplacé par une décision prise à la majo- :
: rité (des deux tiers par exemple) d'un comité :
: des ministres des pays participants. Cette ten- :
: dance se retrouve dans la suggestion du délégué :
: belge de transférer les pouvoirs de l'Assemblée :
: parlementaire à un conseil des ministres, et :
: dans celle du délégué luxembourgeois d'étendre :
: les cas de recours à la notion " d'intérêt vital" :
: des pays membres. :

: Ces suggestions témoignaient de divergences :
: de vues importantes : M. Monnet se borna à les :
: relever. Ce sera, dit-il, l'objet même du travail :
: en commun qui va débiter de trouver un terrain :
: d'entente. Pour ce travail il suggère la consti- :
: tution de groupes ad hoc. :

4 Juillet

: Groupes de travail : La séance du lendemain fut con- :
: sacrée à la délimitation des :
: tâches de ces groupes, à savoir: :

: 1) Un groupe de travail chargé :
: de l'étude des questions institutionnelles, com- :
: posé des chefs de délégation. :

: 2) Un groupe de travail de poli- :
: tique commerciale. :

: 3) Un groupe de travail chargé :
: de définir les termes "charbon et acier". :

: 4) Un groupe de travail sur les :
: questions de production et de prix. :

: 5) Un groupe de travail sur les :
: problèmes de salaires et de prix. :

: Des réunions restreintes, communes à tous :
: les groupes, seraient tenues en principe tous :
: les deux jours. :

: Seules ces décisions touchant à la procédu- :
: re de travail furent communiquées à la presse. :
: Les conceptions différentes qui s'étaient expri- :
: mées ne furent pas exposées publiquement : c'eut :
: été cristalliser des oppositions encore impréci- :
: ses, et gêner la volonté de rapprochement dont :
: tous les délégués étaient animés. :

: Compte :
: rendu sé- :
: ance :
: 4 Juillet

: Annexe

: Communiqué :
: de presse :
: des 3 et 4 :
: Juillet

: Annexe

2. Phase des groupes de travail :
5 Juillet - 10 Août.

A. La semaine de démarrage.

Avec la mise au travail des groupes, dès le 5 Juillet, commença la phase la plus féconde peut être de la conférence, phase qui devait durer un peu plus d'un mois et au cours de laquelle furent prises des décisions capitales.

Les progrès accomplis dans cette période sont, sans aucun doute, dus pour une grande part à l'efficacité de la méthode : grâce à la table d'orientation que constituait le document de travail, la première recherche en commun n'avait duré que quinze jours et déjà la répartition des tâches entre les groupes techniques et les liaisons entre ces groupes étaient clairement définies.

Groupe institutionnel
5-12 Juillet

Aussi, lorsque le groupe institutionnel réunit pour la première fois le 5 Juillet, son président, M. Monnet, put aller directement au coeur du problème. Les

tatonnements des jours précédents firent place à une nette explication sur les rapports à établir entre la Haute Autorité et les Gouvernements. L'aspect constructif de la position hollandaise se dégagait des précisions qu'apporta M. Spierenburg. Au delà du charbon et de l'acier, dit-il, l'action de la Haute Autorité s'étendra à des domaines qui sont de la responsabilité propre des Gouvernements. Comment faire intervenir ceux-ci au stade où leur responsabilité est mise en jeu, tel est le problème à résoudre, par le vote d'un conseil des ministres, par exemple, ou par un autre mécanisme.

C'est moins le mécanisme qui importe, répondit M. Monnet, que la raison profonde de la position de M. Spierenburg : celui-ci a dit que les ministres, qui sont l'exécutif, devraient s'habituer à penser les problèmes en fonction de la communauté. Cette idée paraît juste et féconde à M. Monnet; il faut en somme exercer une action éducative à leur égard... Si l'on est d'accord sur le fond, découvrir le mécanisme le plus approprié est affaire d'imagination et de bonne volonté, conclut M. Monnet.

5 Juillet : Naissance du conseil des ministres

C'est, peut-on dire, au cours de cette réunion qu'est apparue la possibilité de réduire la

: distance entre la thèse "supranationale" et la :
: thèse "intergouvernementale". Dès lors, il ne :
: restait plus qu'à mettre au point une formule de :
: coopération organique de la Haute Autorité avec :
: les gouvernements. Entre le 5 et le 12 Juillet :
: plusieurs entretiens à ce sujet eurent lieu en- :
: tre MM. Monnet, Spierenburg et Suetens. Sans être :
: encore décisif leur résultat fut positif et lors :
: que le 12 Juillet le groupe des chefs de délégat- :
: ions se réunit pour la deuxième fois, la struc- :
: ture institutionnelle avait pris un aspect nou- :
: veau.

: 12 Juillet :

: Sans qu'aucune atténuation soit portée au :
: caractère supranational de la Haute Autorité on :
: admet désormais que, à côté des questions qui :
: sont du domaine propre de celle-ci, il est cer- :
: taines questions qui peuvent mettre en cause la :
: responsabilité des Gouvernements. Pour ces ques- :
: tions "à cheval" qui seront déterminées au cours :
: des travaux, on envisage un système de consulta- :
: tion avec les gouvernements, dont les représen- :
: tants pourraient siéger collectivement tous les :
: trois mois par exemple, avec la Haute Autorité.

: Compte ren- :
: du 2° séan- :
: ce Groupe :
: institution :
: nel 12 Juil. :

: Ce système exposé par M. Monnet qui le con- :
: sidère quant à lui non comme une concession, mais :
: comme une amélioration apportée au document de :
: travail français, recueillit l'approbation de :
: tous les délégués. Il n'est pas sûr cependant :
: qu'un réel accord ait été acquis dès ce jour là. :
: M. Spierenburg semble désirer encore que le con- :
: seil des ministres puisse, pour certaines ques- :
: tions d'ordre politique, donner des directives :
: à la Haute Autorité. A l'opposé, M. Hallstein :
: tient à consolider les pouvoirs supranationaux :
: de la Haute Autorité.

: Annexe :

: Système de "garanties" :
: Finalement une synthèse est ten- :
: tée par M. Schuman qui s'est :
: joint aux délégués au cours de :
: séance : on ne peut dissocier, :
: fait-il observer, les interventions nécessaires :
: du Conseil des Ministres des autres modes de con- :
: sultation, ni des autres dispositions qui assu- :
: rent la sanction juridique et politique des ac- :
: tes de la Haute Autorité. Conseil des Ministres, :
: Comité Consultatif, recours, Assemblée parlemen- :
: taire constituent un ensemble de garanties in- :
: séparables, grâce auquel la Haute Autorité tout :
: en étant "indépendante" n'est pas "irresponsable" :

9 Mai

: Une étape ins- :
: titutionnelle

: C'est dans cette perspective :
: d'ensemble que se développeront :
: par la suite les travaux insti- :

12 Juillet: tutionnels. Sans doute l'accord ne se fera pas sans peine. Mais si à ce stade encore initial des conversations on se reporte à la proposition du 9 Mai on voit combien l'édifice a gagné en ampleur et en proportion, avec l'institution notamment de l'Assemblée et du Conseil des Ministres. Seule la notion des recours juridictionnels demeure imprécise. Elle ne se dégagera que très lentement.

Pour l'instant, le projet d'accord né des entretiens de M. Monnet et de M. Spierenburg doit être soumis au gouvernement hollandais. L'interruption des travaux autour du 14 Juillet sera mise à profit pour cette consultation.

GROUPES PRODUCTION - Prix- Investissements 6 Juillet- 13 Juillet Le groupe de travail Production-prix- investissements se réunit pour la première fois le 6 Juillet au Commissariat du Plan, sous la présidence de M. Hirsch. Il devait en quelques jours seulement explorer la plus grande partie du domaine économique du plan Schuman et le jalonner d'accords fondamentaux.

Composition du Groupe IV
Annexe

Au cours de sa première semaine notamment il devait compléter et consolider les bases du dispositif économique et financier proposé dans le document de travail français, de sorte que lors de l'interruption du 14 Juillet il était déjà à peu près aligné sur les résultats acquis en matière institutionnelle.

Ces progrès remarquablement rapides tiennent au fait que le document de travail constituait une base de discussion méthodique et très élaborée. Bien que le délégué hollandais eut préféré une approche globale des problèmes considérés, la procédure adoptée fut celle d'un examen par article, c'est-à-dire en fait par problème. Il s'agissait essentiellement des articles 20 à 30, exception faite de l'article 26 qui intéressait le groupe des salaires et des questions sociales.

Document de travail
Articles 20 à 30
Annexe

6-7 Juil. Information réadaptation péréquation Le 6 Juillet, l'accord se fait rapidement sur l'article 21 qui concerne les informations que la Haute Autorité pourra recueillir, et devra publier dans certains cas, pour éclairer l'action de la communauté : c'est le moyen d'action le plus général de la Haute Autorité. Le délégué des Pays-Bas obtient que les demandes d'informations soient limitées au minimum nécessaire. Au cours de la même séance est adopté l'article 22 qui dispose

Compte-rendu de réunion groupe production le 6 Juillet matin
Annexe

: que les dépenses de fonctionnement de la Haute :
: Autorité seront couvertes par des cotisations. :

: Le 6 et 7 Juillet est abordé l'art. 23 sur :
: la reconversion. Il apparaît aussitôt que le tex- :
: te du document de travail est, sur ce point, in- :
: suffisant. Il ne précise pas, par exemple, ce :
: qu'il faut entendre par "reconversions nécessaires". Il n'en pose que le principe, qui est ap- :
: prouvé. Mais encore, fait remarquer le délégué :
: allemand, est-il indispensable de ne pas mettre :
: à la charge de la communauté les pertes d'entre- :
: prises qui eussent été condamnées en tout état :
: de cause ; il faut isoler les situations qui :
: sont la conséquence de la création du marché :
: unique. Les délégués belge et italien estiment :
: que cette distinction est trop simple. Certaines :
: entreprises virtuellement condamnées subsistent :
: grâce à l'aide des gouvernements. Mais les délé- :
: gués français et allemands maintiennent leur po- :
: sition : la Haute Autorité ne doit prendre en :
: charge que les situations nouvelles résultant de :
: la création du marché unique, et n'a pas à com- :
: penser les subventions actuellement accordées :
: par les gouvernements. — :

: Il semble que la notion de reconversion :
: n'ait pas été suffisamment différenciée au dé- :
: part de celle de péréquation. A la suite des ex- :
: plications que donne le délégué français et d'où :
: il résulte que le but de la reconversion est es- :
: sentiuellement le réemploi de la main-d'oeuvre :
: mise en chômage par suite de la transformation :
: ou de la disparition d'une entreprise, le délé- :
: gué belge est amené à proposer un autre terme, :
: celui de réadaptation, qui prévaudra désormais. :

: Mais une nouvelle difficulté naît du fait :
: que le délégué de la Belgique approuvé par ceux :
: des Pays-Bas et du Luxembourg inclut dans les :
: charges de réadaptation l'indemnisation des en- :
: treprises fermées. Sans être ennemi du principe, :
: le délégué de la France ne voudrait pas qu'il :
: soit d'une application générale. — :

Compte ren-
du séance
groupe Pro-
duction.
6 & 7 Juil.

: Un autre point important est soulevé : com- :
: ment le mécanisme sera-t-il mis en mouvement ? :
: Si l'on en remet l'initiative à la Haute Autori- :
: té, c'est lui reconnaître un pouvoir voisin d'u- :
: ne décision de fermeture : or il est bien préci- :
: sé que la Haute Autorité ne peut procéder à des :
: fermetures d'entreprises. Ce seront donc les en- :
: treprises qui saisiront la Haute Autorité d'une :
: demande d'intervention. — :

Annexe

: Enfin, le délégué des Pays-Bas pense que la :
: réadaptation doit être prise en charge par les :
: gouvernements, sauf si la balance des avantages :
: et des inconvenients du marché unique est par :

trop défavorable aux pays concernés. Il est hostile en tout état de cause à un mode de financement par prélèvement sur les prix, qui diminuerait la capacité de concurrence de la communauté par rapport aux autres pays. Mais il convient, avec le délégué français, qu'on aurait tort de surestimer l'ampleur des conséquences et des aménagements qu'entraînera le marché unique.

A la suite de cet échange de vues, le texte de l'Art. 23 devra être entièrement refondu.

Les mêmes positions devaient se retrouver à l'occasion de la discussion sur l'Art. 24 qui intéresse le fonds de péréquation. Les délégués de la France et de l'Allemagne précisèrent qu'il ne devait garantir que les situations intervenues comme conséquence directe du marché unique. Le délégué des Pays-Bas demande que, comme la réadaptation, la péréquation soit opérée sur une base nationale. Le délégué français estima nécessaire de revenir sur la distinction entre la réadaptation et la péréquation qui est liée à la notion de période de transition. Mais la péréquation n'est qu'une des mesures de transition.

Portée du travail de ce groupe

La tâche du groupe production, comme on le voit, consistait à imaginer entièrement, à partir de la donnée générale des missions de la communauté, les mécanismes et les règles de fonctionnement du marché unique. Mais dans le choix des solutions devaient intervenir deux ordres de considérations sur lesquelles les experts avaient des clartés insuffisantes : celles qui tenaient aux positions doctrinales, qui se confrontaient au même moment au sein du groupe institutionnel, et celles qui tenaient à la nature des choses, pour lesquelles on manquait encore de précisions statistiques.

Il est évident que la question du partage de compétence entre la Haute Autorité et les gouvernements, en discussion entre les chefs de délégations, était préjudicielle à l'institution de mécanisme d'interventions économiques. De même, il était difficile de se prononcer sur le principe de prélèvements dont on ignorait l'ampleur de la charge. C'est pourquoi, nombre des accords intervenus dès les premiers jours au sein du groupe production ne pouvaient avoir qu'un caractère provisoire.

Investissements :

L'examen de l'Art. 28 sur les investissements, le 10 Juillet, allait être marqué par ces in-

10 Juillet

problème institutionnel concret. Le délégué de la France précisa tout de suite la limite des pouvoirs de la Haute Autorité en cette matière : elle ne peut imposer la réalisation d'investissements, ni s'opposer à la réalisation d'investissements autofinancés. Mais elle peut aider, ainsi que les gouvernements, à la réalisation des programmes d'investissements approuvés par elle.

Evoquant le cas des pays où les investissements sont contrôlés par l'Etat, le délégué hollandais estime que la Haute Autorité ne peut alors établir de programmes qu'avec l'accord des gouvernements. C'était introduire la controverse institutionnelle dans un groupe technique, à l'aide d'un exemple d'autant plus significatif qu'il se ramenait, dans la pratique, au cas des charbonnages français. Ce fut l'occasion pour le délégué de la France de réaffirmer nettement la position de son pays : l'intervention des gouvernements dans les problèmes concernant essentiellement le charbon et l'acier est inconciliable avec la création d'un marché unique. La Haute Autorité agit seule dans l'intérêt commun, dont elle est seule juge, sous réserve des voies de recours. Mais on peut envisager qu'elle consulte les gouvernements, ainsi d'ailleurs que les groupements régionaux.

Un autre débat de principe très important devait être soulevé le même jour à propos des programmes en cours d'exécution au moment de l'institution du marché unique. La discussion porte concrètement sur le cas de la sidérurgie italienne engagée dans un effort de modernisation financé en partie par la contre-partie de l'aide américaine.

La Haute Autorité pourra-t-elle remettre en cause, en interdisant l'emploi de fonds publics pour leur réalisation, des programmes approuvés par l'OECE et le gouvernement italien ? Le délégué de l'Italie, appuyé par le délégué des Pays-Bas, ne l'admet pas. Les délégués de la Belgique et de l'Allemagne estiment qu'il ne faut pas imposer à la communauté le prix d'erreurs antérieures. Pour le délégué de la France, il ne saurait être fait de différence entre les programmes en cours et les programmes nouveaux : les uns comme les autres doivent être soumis au même critère de l'utilité commune, et peuvent bénéficier éventuellement des fonds de réadaptation ou de péréquation.

Une nouvelle rédaction du texte de l'Art. 28 s'avère donc nécessaire.

Le 11 Juillet la question des investissements est reprise sous l'angle de leur financement. C'est en fait une discussion sur l'article 23 qui s'instaure à nouveau. La Haute Autorité devra-t-elle prêter des fonds ou seulement donner sa garantie à des emprunts privés, comme le propose le délégué luxembourgeois ? Cette garantie ne serait-elle pas mieux assurée par les gouvernements, ainsi que le suggère le délégué hollandais ? Cela permettrait en même temps d'éviter le prélèvement sur le charbon et l'acier qui risque d'alourdir les prix.

Tous les délégués sont d'accord sur un point : la Haute Autorité jouira d'un crédit considérable qui fera d'elle un emprunteur privilégié : mais elle ne doit pas pour autant devenir un organisme bancaire. Elle ne se chargera pas de la tâche matérielle des opérations.

Prix-Programmes de production. Le 12 Juillet est abordée la discussion de l'art. 25 sur les prix : l'hypothèse de travail est que la Haute Autorité aura le pouvoir de fixer non les prix, mais les règles d'établissement des prix à l'intérieur de certaines limites qui tempéreront les variations du marché en haut et en bas. Il apparaît aussitôt que le problème est extrêmement complexe et qu'il est prudent de se borner à des suggestions. Le délégué de la France suivi par le délégué de l'Allemagne propose, à titre indicatif, des prix départ régionaux. Les délégués belge et luxembourgeois n'ont pas encore d'opinion arrêtée. -

Le 13 Juillet est examiné l'art. 27 qui prévoit l'établissement de prévisions par la Haute Autorité et le cas échéant, son intervention directe dans les programmes de production des entreprises pour les adapter à ces prévisions. Cet article soulève de graves questions de principe. Le délégué hollandais pense qu'il faudrait laisser jouer la libre concurrence, et que l'action sur les prix est une intervention suffisante. Le délégué français, lui, estime que l'action sur les programmes, c'est-à-dire sur le volume de la production, est le complément nécessaire de l'action en matière de prix. L'expérience montre qu'il faut organiser la concurrence. Les producteurs le savent bien d'ailleurs, et si ce n'est pas la Haute Autorité qui intervient, ils prendront, dans le secret, des décisions dangereuses.

C'est au cours de cette séance également que les délégués belge et français évoquèrent pour la première fois la possibilité d'établir un régime de répartition en période de pénurie.

11 Juillet : Compte rendu de séance groupe Production 11 Juillet Annexe

12 Juillet : Compte rendu de séance groupe Production 12 Juillet Annexe

13 Juillet : Compte rendu de séance groupe production 13 Juillet Annexe

On peut donc dire que le 13 Juillet, le groupe Production, Prix, Investissements avait pris une vue d'ensemble des problèmes qui lui étaient soumis, à l'exception de l'importante question des déséquilibres causés sur le marché unique par le fonctionnement des économies nationales.

GROUPES POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIERE | Au même moment se réunissait, aux Affaires Etrangères, le groupe de travail de la politique commerciale et des questions douanières, présidé par

Composition du Groupe commercial: Annexe

11-13 Juil

M. ALPHAND. Ce groupe avait pour mission de préparer l'abolition des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'intérieur de la communauté, et de déterminer le régime douanier de la Communauté à l'égard des pays tiers. Il s'agissait en somme d'adapter les accords et pratiques existantes à une situation nouvelle. Deux séances, le 11 et le 13 Juillet, avaient suffi à tracer une ligne d'action commune. La rédaction d'un rapport pouvait déjà être entreprise.

Compte rendu du Groupe politique commerciale: 11-13 Juil. Annexe

GROUPES DEFINITION DÈS le 6 Juillet, le groupe CHARBON ACIER. chargé de définir les catégories de produits recouverts par les termes charbon et acier employés dans les conversations sur le marché unique, s'était mis au travail.

Composition du groupe définition charbon-acier: Annexe

Le groupe des salaires et questions sociales ne s'était pas encore réuni. Trois réunions restreintes communes à tous les groupes en activité et destinées à assurer la liaison de leurs travaux, s'étaient tenues entre le 4 et le 13 Juillet.

B. Premier Bilan

Interruption et premier bilan optimiste. | Lorsque à l'occasion des vacances du 14 Juillet, les délégués interrompirent leurs réunions pour quelques jours, le bilan des groupes de travail était déjà suffisamment chargé pour que l'on puisse annoncer que "les problèmes les plus importants avaient été largement débrouillés".

13 Juillet

18 Juillet

Note d'information à la presse du 13 Juillet

Les groupes n'avaient cependant que huit jours d'existence. Mais l'idée pour laquelle ils cherchaient une expression concrète avait déjà deux mois de maturation. Une première ébauche de l'ouvrage leur avait été proposée. Les engagements pris garantissaient la cohésion des volon-

Annexe

tes, mieux assurée encore par les conversations préliminaires des chefs de délégation. C'est ce qui explique l'impression de très grande facilité qui se dégageait de ces premières réunions de travail. Elles se poursuivront dans ce même esprit du 18 Juillet au 10 Août.

C. Vers un document d'ensemble

Groupe institutionnel 20 Juillet 10 Août. Entre le 20 Juillet et le 10 Août, quatre séances institutionnelles furent tenues. Elles aboutirent à l'élaboration d'un document concret.

20 Juillet

Cette série de réunions s'ouvre sur une déclaration importante de M. SPIERENBURG : il est en mesure d'annoncer que le gouvernement hollandais, qu'il vient de consulter, réaffirme son adhésion au principe fondamental qui est le caractère supranational de la Haute Autorité. Cette adhésion déjà formulée après le 9 Mai prend une signification plus complète maintenant que l'on connaît le contenu réel de la proposition française.

Controverse sur les pouvoirs du Conseil.

Une telle prise de position, pour générale qu'elle ait été, devait permettre à la controverse qui s'établit aussitôt ensuite sur les limites de la notion supranationale, de ne

prendre à aucun moment un caractère dramatique. On savait que l'essentiel ne serait plus remis en question. Des divergences importantes se firent jour cependant au cours des séances du 20 et du 21 Juillet. Le délégué hollandais demandait en effet une double prérogative pour le Conseil des Ministres : celui-ci devait pouvoir donner des instructions à la Haute Autorité. Il devait aussi être habilité à étendre ses pouvoirs dans le cadre de la future organisation. De longs échanges de vues furent nécessaires avant que l'on parvienne à poser le problème en termes concrets, notamment par l'examen des cas spécifiques où le Conseil des Ministres pourrait avoir à donner des directives à la Haute Autorité. La défense nationale fut prise comme cas-type, et il apparut que les difficultés étaient plus théoriques que réelles : les besoins des gouvernements et les missions de la communauté seraient généralement de même sens, et pourraient être harmonisés par de simples consultations.

21 Juillet

Compte rendu de séance
20 Juillet

Annexe

Compte rendu de séance
21 Juillet

Annexe

Il est clair que les délégués n'ignoraient

: pas, à ce stade des discussions, ce que de telles
: conclusions pouvaient avoir d'incomplet et de
: prématuré. Mais l'important était pour eux de
: créer un climat de coopération active puisqu'aus-
: si bien chacun était maintenant complètement en-
: gagé. Le reste était affaire de technique. Ce qui
: caractérisa les réunions des chefs de délégation:
: à partir du 20 Juillet, c'est leur volonté de
: maintenir entre eux un accord sur les principes,
: et de diriger collectivement le travail des ex-
: erts. Un problème comme celui des rapports en-
: tre le Conseil des Ministres et la Haute Autorité
: avait montré la nécessité d'une déconcentration:
: immédiate des tâches et un groupe de juristes
: muni de directives s'était mis à l'oeuvre.

: Rapport des
: experts

: Après avoir tenu huit séances,
: le sous-comité des juristes
: établit un rapport le 25 Juil-
: let. Ce rapport enregistre un

:25 Juillet:

: certain nombre d'accords, intervenus au sein du
: comité, dont quelques-uns rédigés en articles
: (membres de la Haute Autorité, nature de ses ac-
: tes, rapport annuel, Assemblée commune). En ce
: qui concerne les attributions du Conseil spécial:
: des Ministres, à côté des pouvoirs de consulta-
: tion et de collaboration avec la Haute Autorité,
: les experts admettent qu'elles peuvent prendre,
: dans des cas à définir avec précision, la forme
: de recommandations. Les experts ne s'engagent
: pas au delà: "La possibilité de soumettre cer-
: taines décisions de la H.A. à une approbation du
: Conseil spécial n'a été écartée par personne".

: Rapport des
: juristes du
: 25 Juillet:
: Annexe

: Discussion
: sur la Cour

: La partie la plus constructive
: du rapport concerne les recours:
: Lors des réunions des 20 et 21
: Juillet, les chefs de délégation

: avaient évoqué à plusieurs reprises le pro-
: blème des "recours d'opportunité", c'est-à-dire
: la possibilité pour la Cour arbitrale d'apprécier
: les questions d'ordre économique. Historiquement:
: rappelle M. MONNET, cette notion avait été intro-
: duite lors des discussions avec les Britanniques
: en vue de faciliter leur éventuelle adhésion:
: la notion nouvelle du Comité des Ministres, ajou-
: ta-t-il, change les choses. Mais M. SPIERENBURG:
: déclara que son gouvernement estimait indispensa-
: ble un recours sur le fond par exemple on matière:
: de balance des paiements et de plein emploi.

: Séance du
: 21 Juillet:
: Annexe

: La discussion ne fut pas poussée davantage
: sur ce point. C'était en effet la question de la
: limitation des pouvoirs de la Haute Autorité qui
: était en cause ici, comme dans le débat sur le
: Conseil des Ministres: or ce dernier débat avait
: alors la priorité.

S'étant saisis de la question sans directives plus précises, les experts proposèrent :

1) Une cour arbitrale unique, à l'exclusion de toute autre voie de recours contre les décisions de la H.A.

2) Insertion dans le traité d'une formule générale qui permette à la Cour d'apprécier si les décisions de la H.A. sont conformes à un certain nombre de buts et à un certain nombre d'équilibres.

3) La cour ne pourra qu'annuler les décisions de la H.A., sans jamais avoir le pouvoir de les refaire.

4) Les décisions du Conseil des Ministres peuvent être soumises à la Cour.

Par contre les experts n'ont pu déterminer si les entreprises formuleraient des recours ; les rapports entre la Haute Autorité et les entreprises sont encore trop mal définis. De même, on constate une incertitude sur le caractère de l'Assemblée, incertitude qui n'est que le reflet des différences de conception des chefs de délégation à l'égard du rôle de cet organisme, dont l'utilité même n'a pas toujours paru évidente au gouvernement hollandais.

Enfin, les juristes déclarent l'incapacité où ils sont d'arriver à un accord sur toutes les questions qui mettent en cause la composition et le mode de désignation des membres de la Haute Autorité, du Conseil et de l'Assemblée.

Un des résultats de ce rapport fut d'amener les délégués à prendre conscience de la double nécessité d'éclairer plus complètement le comité des juristes sur leurs propres directions de travail, et d'être éclairés eux-mêmes davantage sur les données concrètes que révéleraient les travaux des groupes techniques. La séance du 26 Juillet fut employée à faire ces constatations. On semblait être entré dans une phase particulière remont confuse.

Compte rendu
Séance institutionnelle du
26 Juillet
Annexe

26 Juillet

Le memorandum du 5 Août.

4 Août

Moins de dix jours après, cependant, le 4 Août, M. MONNET pouvait présenter aux chefs de délégation un projet de memorandum préparé en liaison avec le comité des juristes, qui devait constituer jusqu'à la fin du mois de septembre la charte institutionnelle du plan Schuman.

Ce memorandum n'innovait pas dans son contenu puisqu'il était établi sur la base des échanges de vues antérieurs. Pourtant il révélait, par la présentation qu'il en offrait un équilib-

: bre remarquable dans la structure déjà édifiée. :
: La démonstration semblait faite que cette struc- :
: ture institutionnelle était maintenant complète. :

: L'équilibre est moins dans la symétrie que :
: dans le caractère complémentaire des quatre orga- :
: nes de la Communauté. Le memorandum distingue la :
: Haute Autorité et la Cour de Justice d'une part, :
: et le Conseil spécial des Ministres et l'Assem- :
: blée commune d'autre part. Les deux premières :
: seules réalisent la notion supranationale. Les :
: deux autres ont des attaches nationales. La Hau- :
: te Autorité est donc, sous la juridiction de la :
: Cour de Justice, l'organe fondamental de tout le :
: système. -

Memorandum
du 5 Août

Annexe

: L'institution de l'Assemblée commune et du :
: Conseil des Ministres répond à des constatations :
: pratiques primordiales : nécessité d'assurer la :
: responsabilité de la Haute Autorité, et l'harmo- :
: nisation de son action avec celle des gouverne- :
: ments chargés de la politique générale. -

: La rédaction de ce memorandum et son appro- :
: bation par les chefs de délégation, le 5 Août, :
: marque une étape importante de la création du :
: Plan Schuman. Plus que tout autre document il a :
: contribué à éclaircir les discussions. Et surtout :
: il a montré que ce qui était acquis était plus :
: important que ce qui restait à faire.

: Groupe production Le groupe production s'était :
: prix, investisse- réuni à nouveau le 18 Juillet :
: ments 18 Juillet-10 Août pour terminer l'examen des ar- :
: 18 Juillet ticles économiques. Il a adop- :
: tité ce jour-là l'art. 28 sur :
: les encouragements et les faci- :
: lités que la Haute Autorité doit apporter aux :
: recherches techniques.

: Haute Autorité L'article 30, qui traite des :
: et économies obstacles aux conditions natu- :
: nationales relles de la concurrence po- :
: sait un trop grave problème :
: pour être approuvé en une

: seule séance, et à ce stade des conversations. :
: Ce problème était celui du droit de regard de la :
: Haute Autorité sur les domaines autres que le :
: sien propre lorsque ce dernier était menacé. :
: Des tarifs de transport trop faibles, des taux :
: d'intérêt privilégiés pratiqués dans un seul pays :
: pouvaient fausser la concurrence sur le marché :
: unique. Il s'agissait donc de mettre la Haute Au- :
: torité en mesure soit de faire intervenir les :
: Etats pour supprimer ces éléments artificiels, :
: soit d'intervenir elle-même pour compenser les

18 Juillet

19 Juillet

déséquilibres. Le texte du document de travail prévoyait dans le premier cas que la Haute Autorité adresserait aux Etats "les recommandations nécessaires" et, dans le second cas, qu'elle opérerait des prélèvements sur les entreprises anormalement favorisées, ou qu'elle leur accorderait des aides dans le cas contraire.

Il n'appartenait évidemment pas au groupe de la Production de décider d'une telle expansion des pouvoirs de la Haute Autorité au moment où les chefs de délégation se préoccupaient de leur limitation. Le 19 Juillet le groupe institutionnel n'avait pas encore repris ses travaux et il n'y avait pas d'accord définitif sur la forme que prendraient les rapports entre la Haute Autorité et les gouvernements.

Mais il était clair dès ce moment que la forme normale de ces rapports aurait un caractère plutôt consultatif qu'impératif. C'est pour quoi dès le début de la séance, le Président indiqua que la délégation française proposait une modification au texte du document de travail : lorsqu'elle constaterait des obstacles aux conditions naturelles de la concurrence, la Haute Autorité n'adresserait plus de recommandations aux Etats, mais elle rechercherait en commun avec eux les moyens les plus propres à éliminer ces obstacles.

Pouvoirs correctifs de la Haute Autorité. Les délégations reçurent cette rédaction nouvelle comme une "importante amélioration" et l'adoptèrent. La discussion se reporta sur les autres parties de l'article : La Haute Autorité aurait-elle le pouvoir d'intervenir directement pour effectuer sur les entreprises des prélèvements correctifs ? Le délégué français précisa que cette intervention ne pourrait se faire qu'après la consultation prévue avec les gouvernements. La délégation des Pays-Bas fit observer que cette consultation serait suffisante. Si elle devait être négative, il concevait difficilement que la Haute Autorité put aller plus loin. Comme par ailleurs le délégué allemand se déclarait hostile aux interventions correctives de la Haute Autorité dans les domaines autres que ceux du charbon et de l'acier, il apparut que la discussion ne pouvait plus avancer. Elle était en effet prématurée.

Prix	Depuis la discussion du 12	Compte rendu
21 Juillet	Juillet sur les prix, deux	du séance
	sous-comités d'experts avaient	Groupe
	été constitués, l'un sur les prix de l'acier	Production
	l'autre sur les prix du charbon. Ce sont leurs	12 Juillet
		Annexe

: Groupe des salaires Le groupe de travail : sa- :
 : et des laires et questions sociales:
 : Questions sociales s'est réuni pour la premiè- :
 : re fois le 20 Juillet. C'est :
 : à dessein qu'il a commencé :
 : ses discussions avec un retard de deux semaines :
 : sur les autres groupes. Il avait fallu d'abord :
 20 Juillet : assurer la représentation syndicale des travail-Compositio
 9 Août : leurs du charbon et de l'acier au sein de chaque:du Groupe
 : délégation. Il était apparu également que la : "salaires"
 : mission précise du groupe, la mise au point de : Annexe
 : l'article 26 du document de travail, devait :
 : s'intégrer dans une vue plus vaste : c'était :
 : en effet de l'ensemble de ses dispositions que :
 : se dégagait la valeur sociale de la proposi- :
 : tion française. Il n'y a pas d'action sur les :
 : salaires qui puisse assurer le relèvement du ni- :
 : veau de vie de la main-d'oeuvre si elle n'est :
 : pas accompagnée par une augmentation de la pro- :
 : ductivité, un accroissement de la production, :
 : et une baisse des prix. Ces problèmes, on l'a :
 : vu, avaient fait l'objet d'un premier examen :
 : par le groupe "production" du 6 au 13 Juillet. :
 : Sur la base des indications que l'on avait déjà :
 : recueillies, le groupe "salaires" pouvait com- :
 : mencer utilement ses travaux.

: Une première partie de l'article 26 définit :
 : les objectifs de la Haute Autorité en matière :
 : de salaires et de conditions de travail. Parmi :
 : ses objectifs, le premier exclut la baisse des :
 : salaires comme moyen de concurrence : les entre- :
 : prises doivent en effet s'adapter au marché uni- :
 : que et faire face à la concurrence par un ac- :
 : croissement de leur productivité. Elles ne doi- :
 : vent pas pouvoir se maintenir par une baisse :
 : des salaires. Le deuxième objectif proscriit tou- :
 : te forme de concurrence fondée sur l'exploita- :
 : tion de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire sur des :
 : niveaux de salaires anormalement bas.

: La seconde partie de l'article 26 définit :
 : les moyens d'action de la Haute Autorité : re- :
 : commandation aux entreprises et aux gouverne- :
 : ments, prélèvements sur les entreprises.

: Position du Les discussions devaient faire :
 : problème apparaître les limites du :
 : pouvoir de la Haute Autorité :
 : dans un domaine aussi diffi- : Compte ren-
 : cile à isoler que celui des salaires dans un sec- du réunions
 : teur d'une économie nationale. Par exemple le : Groupe
 : relèvement des salaires dans l'industrie de l'a- Salaires
 : cier et du charbon, rendu possible par des avan- 20,22,25
 : tages du marché unique, ne se répercuterait-il : Juillet
 : :
 : : Annexe

: pas dangereusement par contagion dans d'autres :
: industries qui ne pourraient le supporter ? Il :
: ne saurait être question d'ailleurs de faire de :
: la main d'oeuvre de l'acier et du charbon une :
: collectivité privilégiée. Ce sont tous les tra- :
: vailleurs des pays participants qui doivent bé- :
: néficier de la création du marché unique. Com- :
: ment en répartir les avantages ? :

: Un autre problème se posait : l'égalisation :
: dans le progrès du niveau de vie de la main- :
: d'oeuvre peut ne pas être un avantage pour la :
: communauté si elle est atteinte dans des condi- :
: tions qui faussent la concurrence. C'est ce qui :
: arrive lorsque dans certains pays participants :
: l'industrie du charbon et de l'acier supporte :
: plus ou moins que sa part normale de charges so- :
: ciales. Il se produit alors des phénomènes de :
: distorsion dont la correction n'entre pas dans :
: la compétence de la Haute Autorité. Ce sont les :
: gouvernements qui peuvent agir sur le régime de :
: la Sécurité Sociale ou des fonds de chômage :
: comment les y amener ? Quelquefois, les salaires :
: peuvent être anormalement bas sans que les :
: prix le soient : la Haute Autorité n'est donc :
: pas fondée à intervenir pour protéger la concu- :
: rence, qui n'est pas compromise. Il appartient :
: aux seules organisations syndicales de défendre :
: les salariés. Sans se substituer à ces dernières, :
: la Haute Autorité ne peut-elle pas stimuler leur :
: action en publiant des informations statistiques :
: significatives ? _____ :

: Rapport du Ce sont des problèmes de ce :
: 9 Août. genre qui se posèrent au cours :
: des 9 réunions que tint le :
: groupe Salaires et Questions :

9 Août

: sociales entre le 20 Juillet et le 8 Août. Les :
: experts s'attachèrent moins à les résoudre qu'à :
: les formuler clairement. C'est pourquoi tout en :
: préparant la révision de l'article 26, ils éta- :
: blirent un rapport d'ensemble sur l'état de la :
: question. Ce rapport, achevé le 9 Août, est com- :
: plété par un important document statistique sur :
: la rémunération de la main-d'oeuvre et les con- :
: ditions de travail dans les industries du char- :
: bon et de l'acier des six pays. Ce dernier docu- :
: ment est constitué par les réponses à un ques- :
: tionnaire très détaillé établi par le groupe de :
: travail le 25 Juillet. Il allait être d'une :
: grande utilité pour éclairer l'examen des pro- :
: blèmes posés dans le rapport lui-même. :

: Période de A la fin du mois de Juillet, :
: démarrage la plupart des mécanismes qui :
: devaient permettre le fonction-

1^{er} Août
10 Août

moment du marché unique avaient été conçus dans leurs grandes lignes par les groupes de travail. On pouvait dès lors essayer de tracer concrètement les modalités de mise en route du système c'est le problème du "démarrage" dont l'importance est considérable pour l'avenir de la communauté. Les différentes délégations avaient, à plusieurs occasions, marqué leur souci d'éviter que la création du marché unique n'entraîne des perturbations dans les productions de charbon et d'acier, et l'on a vu que, en même temps qu'elles préparaient la suppression des droits de douane et des contingents, elles prévoyaient des mesures d'amortissement comme la péréquation et la réadaptation. Mais aucun groupe n'avait été particulièrement chargé de prendre une vue d'ensemble du problème tel qu'il se présenterait pratiquement à la Haute Autorité à ses débuts. C'est pourquoi les experts français, à la suite de conversations avec les autres délégations, prirent l'initiative d'établir une première note sur ce problème.

Cette note détermine la cadence souhaitable pour l'installation des mécanismes du marché unique.

Esquisse d'un mécanisme de démarrage

Pour la première fois on voit intervenir la notion d'un délai maximum qui serait fixé à la Haute Autorité pour l'établissement en deux temps du marché

unique : quatre mois par exemple pour le charbon, et afin d'avoir le temps de calculer les repercussions du prix du charbon sur ceux de l'acier, huit mois pour l'acier. Pendant ce temps, la Haute Autorité mettrait en place des caisses nationales de péréquation. Elle demanderait aux groupements de producteurs existant lors de son institution (qui seraient remplacés dès que possible par des associations régionales sans caractère national et limitées dans leur capacité) de lui faire des propositions sur les limites de prix à pratiquer ainsi que sur les conditions de vente. Sur la base de ces propositions, la Haute Autorité fixerait après consultations des gouvernements et des comités consultatifs les limites de prix à pratiquer.

Puis, ces mécanismes mis en place, le marché unique serait effectivement réalisé par la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives entre les pays participants, et l'entrée en vigueur simultanée des mesures commerciales et douanières prévues à l'égard des pays tiers.

Note sur la période de démarrage
10 Août

Annexe

Des dispositions sont envisagées pour limiter les déplacements de production au cours de la première année : commandes d'Etat, prélèvements sur les livraisons d'un pays à un autre, en excédent sur l'année précédente.

Importance de cette notion. Cette note ne pouvait prétendre à être qu'une première approche du problème. En l'absence de documents statistiques d'ensemble sur les éléments de prix et de production dans les six pays, il était impossible d'avoir une idée des charges de la péréquation et de la répartition des avantages et des désavantages du marché unique. On ne pouvait donc s'aventurer à définir plus complètement, au delà de la notion de démarrage, la notion de période de transition. Mais on s'apercevait déjà que cette notion était essentielle et commandait le choix des dispositions permanentes sur les prix, la production et les investissements. De plus, elle avait le mérite d'obliger les experts à rattacher leurs discussions à des problèmes concrets. C'est pourquoi la conférence devait, par la suite, articuler de plus en plus ses travaux sur cette question fondamentale.

Groupe In- formations. On a vu que le groupe des salaires avait réuni une importante documentation statistique destinée à éclairer ses travaux sur l'article 26. Le groupe production, prix, investissements, dont le domaine était beaucoup plus vaste, chargea un comité spécial de rassembler les données sur les systèmes en vigueur dans les différents pays concernant les matières traitées dans les articles 20 à 25 et 27 à 30. Ce comité devait d'ailleurs compter au nombre des groupes de travail, et s'ajouter aux cinq créés le 3 Juillet.

7 Juillet
26 Juillet

Entre le 7 et le 26 Juillet il établit des questionnaires et en analysa les réponses dans un document qui fait ressortir la situation actuelle, dans les six pays, de l'organisation professionnelle des industries du charbon et de l'acier, ainsi que la nature des informations qui sont obtenues de ces industries, le rôle qu'y jouent les programmes de modernisation, le mode de fixation des prix, etc..

Cet ensemble d'informations qui n'avaient jamais été confrontées auparavant, fut extrêmement utile. Il montra dans quelle mesure la communauté pouvait se servir des mécanismes existants. Il mit en lumière surtout les lacunes et

Composition du groupe
Information
Annexe
Rapport du Groupe In- formations
26 Juillet
Annexe

: les incohérences du système actuel. Il oriente :
: les travaux relatifs à la période de transition. :

: D. Le Rapport du 10 Août. :

: Fin de la première partie de la Conférence. Aux environs du 5 Août, un mois après leur constitution, les groupes de travail avaient rempli la partie la plus importante de leur mission : tous les problèmes avaient été posés et pour tous des solutions avaient été envisagées. Parmi ces solutions quelques-unes, concernant notamment des questions institutionnelles fondamentales, avaient fait l'objet d'accords formels. Mais ce n'est pas au nombre de ces accords qu'il convient de mesurer les progrès accomplis. Une méthode de travail qui eut consisté à réaliser toutes les possibilités de décisions au fur et à mesure qu'elles se présentaient eut été plus spectaculaire qu'efficace. Il est clair que dès le 5 Août la plupart des dispositions qui devaient prendre corps dans la deuxième partie de la conférence avaient une existence virtuelle. Mais leur formulation à cette date eut été imparfaite, et n'eut consacré le plus souvent que des accords de surface.

: L'esprit dans lequel étaient conduites les conversations était tout autre : du 20 Juin au 5 Juillet, les chefs de délégations avaient eu pour principal souci, peut-on dire, de parler de la même chose. Puis, lorsqu'ils y furent parvenus sans conteste, les groupes de travail se réunirent pour parler le même langage économique. C'est à ce résultat qu'est arrivée la Conférence du 5 Août : elle a élaboré un langage économique commun au service d'une idée commune. Il restera à mettre au point un langage technique, puis un langage juridique communs. Ce sera l'objet d'une deuxième partie de la Conférence.

: Interruption du mois d'Août. Cette deuxième partie pouvait être engagée immédiatement. Mais il était évident que l'effort fourni par tous les délégués depuis un mois et demi ne permettrait pas de la conduire à terme sans désespérer. Il fallait envisager de l'interrompre tôt ou tard pour que chacun puisse prendre un repos nécessaire. Il parut donc plus sage d'en reporter le début aux derniers jours du mois d'Août, de se séparer sans plus attendre.

-----: Rapport sur les Lorsqu'ils regagnèrent leurs ca+
: travaux du 20 pitales respectives, le 10 Août,
: Juin au 10 Août les chefs de délégations empor-
: 10 Août tèrent un rapport sur les tra-
: vaux poursuivis depuis le 20
: Juin. Ce rapport, établi par la délégation fran- Rapport
: çaise entre le 5 et le 10 Août, passe en revue du 10 Août
: les résultats de la Conférence depuis son début. Annexe

En ce qui concerne les Institutions, le rap-
port se borne à reproduire le memorandum du 5
Août approuvé par les chefs de délégations. Il
contient également le texte du rapport du groupe
de la politique commerciale et douanière. Il ren-
voie, pour le problème des salaires et des ques-
tions sociales, au rapport du groupe de travail,
qui avait fait l'objet d'une communication sépa-
rée aux chefs de délégations.

C'est seulement pour le groupe "Production,
prix, investissements" qu'aucun document distinct
n'avait encore été établi. Le rapport du 10 Août
tente une synthèse des travaux de ce groupe. On
y trouve le texte des articles économiques révi-
sés au cours des conversations à l'exception des
articles sur lesquels la discussion n'était pas
encore assez avancée.

Enfin, c'est dans ce rapport qu'apparaît
pour la première fois la note préliminaire sur
l'action de la Haute Autorité au cours de la pé-
riode de démarrage, note établie, on l'a vu, par
la délégation française.

Le marché unique qui, le 9 Mai, n'était en-
core qu'un souhait, et le 20 Juin une hypothèse
de travail, apparaît dans cet ensemble de docu-
ments à la fois comme une nécessité et une possi-
bilité qu'il appartient aux experts de réaliser.

CHAPITRE III

LES DEVELOPPEMENTS DU PLAN SCHUMAN ET L'OPINION INTERNATIONALE (20 juin - 28 août)

L'ouverture de la Conférence ne devait pas changer sensiblement le caractère des réactions de l'opinion qui s'étaient manifestées depuis le 9 Mai. Les polémiques suscitées par la proposition française se prolongèrent longtemps après que cette proposition fut devenue une réalité concrète, élaborée en commun par six pays. Ce n'est que très lentement qu'elles se transportèrent sur le terrain même où travaillaient les experts.

Publicité de la Conférence. En effet, malgré la volonté des délégations de rompre avec les traditions de secret qui sont celles de la plupart des conférences internationales, la méthode qu'elles avaient adoptée était bien propre à dérouter les observateurs. Il apparut qu'il était extrêmement difficile d'associer le public aux progrès quotidiens de cette recherche en commun qui devait révéler de nombreux obstacles : on ne pouvait espérer maintenir dans l'opinion l'atmosphère de coopération qui permit de surmonter ces obstacles au sein de la conférence. On le vit bien lorsque les commentateurs s'employèrent à dramatiser la controverse que les chefs de délégations avaient engagée dans un esprit constructif sur la notion supranationale.

De nombreuses réunions de presse eurent cependant lieu au cours de cette période. Pour que les journalistes puissent mieux suivre l'évolution de la conférence un résumé très complet du document de travail fut publié le 27 juin.

Combat politique et Combat technique. Le fait que ce résumé n'ait pas été exploité dans le détail par la presse montre que l'aspect politique du plan continuait de passer pour plus important que son aspect technique. La question de la participation britannique, notamment, loin de se clore avec l'échange de notes et le refus du Gouvernement anglais de s'associer au communiqué commun, développa ses conséquences sur le plan de la politique intérieure en Angleterre et en France, et à la tribune de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Avant même d'être complètement élaborée, la proposition française dut subir l'épreuve des débats parlementaires. Aussi cette épreuve prématurée resta-t-elle sans signification.

: Ce sont également des arguments politiques que :
: les Syndicats utilisent pour soutenir ou combattre :
: le plan, "plan de paix" ou "plan de guerre". Mais dé- :
: jà la propagande communiste prend un caractère plus :
: concret : elle tend à montrer au moyen de prévisions :
: chiffrées que le plan Schuman aura des conséquences :
: désastreuses sur l'industrie française. Du côté pa- :
: tronal, aucune évaluation de cet ordre n'est encore :
: avancée. Il est manifestement trop tôt pour engager :
: le combat technique. Cependant le premier combat po- :
: litique a été livré et perdu par les adversaires du :
: plan Schuman. :

: 1. Controverses en Grande-Bretagne. :

: On a vu les précautions diplomatiques dont le :
: Gouvernement britannique avait entouré son refus de :
: participer à la conférence du 20 juin. Les raisons :
: invoquées étaient surtout de méthode : la base de :
: discussion proposée par les Français, soit la déclá- :
: ration du 9 mai, aurait dû être elle-même préalable- :
: ment discutée, estimaient les Anglais. Cette attitude :
: leur avait permis de ne pas se prononcer sur le prin- :
: cipe de la proposition française, et, hormis leur re- :
: fus d'engager des conversations selon une procédure :
: qu'ils jugeaient mauvaise, rien de définitif sur le :
: fond n'avait été exprimé par eux. :

: Aussi avait-il été possible d'établir un systè- :
: me de consultations en attendant que se produisent :
: des circonstances favorables à une coopération plus :
: étroite, souhaitée de part et d'autre. :

: Deux incidents troublèrent cet équilibre diffi- :
: cilement atteint. Provoqués l'un par le parti travail- :
: liste et l'autre par un ministre en exercice, ils :
: créèrent pour le Gouvernement britannique une situa- :
: tion d'autant plus délicate qu'ils pouvaient passer :
: aux yeux de l'opinion internationale comme révélateur :
: de ses véritables mobiles. :

12 juin

Manifeste
travailleiste.

Le 12 juin, le jour même où les
gouvernements français et britanni-
que rendaient public leur échange
de notes, en Angleterre parut une
brochure éditée par le Comité exécutif national du
parti travailleiste et intitulée "European Unity".
Cette brochure fut remise à la presse par M. Hugh
DALTON, Ministre de l'Urbanisme.

Le parti travailliste déclare qu'il ne peut envisager l'Unité européenne comme une fin en soi. Dans ses rapports avec l'Europe, la Grande-Bretagne doit tenir compte de sa position au centre d'un Commonwealth mondial et de ses acquisitions en matière de plein emploi et de justice sociale. Elle ne peut pas risquer de mettre son économie en communication avec celles de pays qui ne pratiquent pas les mêmes systèmes et qui n'ont pas le même niveau de vie. D'une façon plus générale, le parti travailliste prend position contre toute organisation supranationale. Le plus que l'on puisse tenter de réaliser, estime-t-il, c'est une harmonisation progressive des économies nationales par voie d'accords intergouvernementaux. Bref, le Plan Schuman pourrait être une bonne chose si les industries concernées étaient soumises à un contrôle national. "Sinon un gouvernement qui a accepté certaines obligations auprès d'un organisme international n'aurait aucun moyen de les exécuter."

Manifes-
te tra-
vaillis-
te
European
Unity,
Annexe.

Cet exposé catégorique de la politique du parti au pouvoir jetait un éclairage un peu brutal sur le problème de la participation britannique dont on ne connaissait encore que l'aspect diplomatique.

13 juin

Mise au point de M. ATTLEE. Or c'est à ce dernier aspect que M. ATTLEE avait décidé de s'en tenir dans la déclaration qu'il devait faire devant les Communes en réponse aux demandes de l'opposition, déclaration dont la date avait été fixée au 13 juin. Après avoir rappelé l'échange de notes et lu le communiqué du 3 juin qui en marquait la conclusion, le Premier Ministre s'exprime ainsi :

Débats
aux Com-
munes
13 juin
Annexe

"La situation est claire. Le Gouvernement sera tenu régulièrement informé du déroulement des négociations qui s'ouvriront le 20 juin entre la France, l'Allemagne et d'autres gouvernements. Il n'est pas question pour la Grande Bretagne d'avancer en ce moment une proposition différente. Il ne conviendrait pas de prendre une initiative quelconque qui pourrait être considérée comme une diversion ou comme une tentative de modifier la solution que la France et d'autres gouvernements ont choisie. Dans cette affaire, le Gouvernement désire aider et non créer des difficultés, et ce n'est qu'après que les négociations auront commencé qu'apparaîtra la manière dont il pourra le mieux se rendre utile".

L'opposition ne se contenta pas de cette explication, et, comme il fallait s'y attendre, M. CHURCHILL demanda au Premier Ministre comment il la conciliait avec le manifeste du parti travailliste paru la veille.

"Le document publié par l'Executif du Parti,

: questions restaient à débattre, telles que les voies :
: de recours, les modes de votation. Et, à ce propos, :
: M. EDEN suggère un système qui tienne compte des pro- :
: ductions relatives de charbon et d'acier dans les :
: pays participants, système qui assurerait une situa- :
: tion dominante à la Grande Bretagne. :

: "Si le plan Schuman s'effondre, conclut l'ancien :
: ministre, je crains que nous n'assistions à un retour :
: du nationalisme européen sous ses aspects les plus é- :
: troits avec des répercussions à longue portée et l'af- :
: faiblissement de notre sécurité. S'il doit aboutir en :
: dehors de nous, il entraînera pour nous des dangers :
: politiques et économiques réels". :

: Ce dilemme politique, de même que l'habile pers- :
: pective d'une participation à un plan Schuman édulco- :
: ré, étaient de nature à troubler la majorité du Par- :
: lement. Mais celle-ci ne fut pas sans noter la modé- :
: ration de l'orateur conservateur. Sir STAFFORD CRIPPS :
: en tira avantage dans la longue intervention qu'il :
: fit ensuite au nom du gouvernement. La violence du :
: réquisitoire de M. CHURCHILL, loin de compenser l'im- :
: pression laissée par M. EDEN, devait finalement as- :
: surer le succès gouvernemental qui, à vrai dire, n'é- :
: tait plus mis en doute depuis que l'affaire de Corée :
: préoccupait tous les esprits. :

: 27 juin : Succès tra-
: vailliste

: C'est par 309 voix contre 289 que :
: fut rejetée, le 27 juin, la motion :
: de l'opposition. L'amendement gou- :
: vernemental, sur lequel la question :
: de confiance était posée, fut voté par 309 voix con- :
: tre 290. :

: Cet amendement était ainsi conçu :

: "La Chambre accueille favorablement l'initiative :
: prise le 9 mai par le ministre français des Affaires :
: Etrangères, et, tout en reconnaissant qu'il n'était :
: pas possible au gouvernement de Sa Majesté de prendre :
: part à l'examen international de ces propositions :
: dans des conditions qui l'obligeaient préalablement :
: à cet examen à mettre en commun la production de char- :
: bon et d'acier et à instituer une nouvelle Haute Au- :
: torité dont les décisions lieraient les Gouvernements :
: intéressés, approuve le Gouvernement de Sa Majesté :
: de s'être déclaré prêt à jouer un rôle constructif :
: dans les conversations avec l'espoir de pouvoir se :
: joindre ou s'associer à cet effort commun". :

: En réalité le débat devait montrer combien fai- :
: ble était la distance entre la conception des conser- :
: vateurs et celle des travaillistes en regard de celle :
: qui les séparait du principe fondamental de l'idée :
: française, le principe supranational. M. EDEN et M. :
: ATTLEE sont d'accord pour souhaiter des abandons de :
: souveraineté à l'exemple et dans la limite de ceux :

: consentis déjà à l'O.E.C.E. ou à l'O.N.U. Quant à :
: M. CHURCHILL, il qualifie d'odieux "le terme même de :
: Supranational, qu'il n'a pas lu dans les textes fran- :
: çais et qui n'a pu être inventé, pense-t-il, que par :
: Sir STAFFORD CRIPPS.

: Néanmoins, l'impression dominante, telle qu'elle :
: ressort de la presse de l'époque, est que la volonté :
: de trouver une formule quelconque de coopération est :
: aussi grande en Angleterre qu'en France, et que le :
: temps amènera nécessairement un rapprochement.

1er juillet Incident

Strachey

Trois jours après il ne restait plus rien de cet optimisme. Le Gouvernement travailliste, en la personne d'un de ses membres, avait annulé tous ses efforts de conciliation à l'égard des six pays, en même temps qu'il donnait aux Conservateurs l'occasion de reprendre l'avantage.

Le 1er juillet, en effet, M. STRACHEY, Secrétaire d'Etat à la Guerre, attaquait violemment le plan Schuman dans un discours prononcé à Colchester. Les extraits qu'en donna la presse le lendemain reproduisaient notamment ce passage :

"Nous aurons sans doute un nombre de plus en plus grand de plans de ce genre, qui sous le couvert de l'internationalisme, sont destinés à empêcher un contrôle effectif sur son système économique. Eh bien le Labour n'a, bien entendu, qu'à dénoncer ce complot pour le faire échouer".

Cette déclaration eut un très grand retentissement et provoqua des réactions d'indignation dont l'ampleur témoigne de la sensibilité de l'opinion internationale à tout ce qui concernait le sort du plan Schuman. La presse continentale protesta vivement contre le terme de "complot" et, en Angleterre l'incident prit les proportions d'un scandale national.

5 juillet Le 5 juillet, M. ECCLES, député conservateur, interpella le gouvernement. M. ATTLEE répondit que dans le texte prononcé par M. STRACHEY, "complot" s'appliquait non au plan Schuman, mais aux manoeuvres de l'opposition à la Chambre des Communes lors du débat sur ce plan. Cependant le soir même, l'agence de presse qui avait diffusé le texte incriminé en réaffirmait l'authenticité. Le 11 juillet, M. STRACHEY dut venir faire lui-même, devant les Communes, l'exégèse de ce texte. Mais, pressé par l'opposition, il céda la place à M. ATTLEE pour une déclaration gouvernementale.

Position anglaise

M. ATTLEE s'efforça de ramener les esprits au point d'équilibre où il les avait laissés à la fin du débat.

texte
"Observer"
2 juillet
Annexe

Parliamentary
debates
6 juillet
Annexe

: de la semaine précédente. Acceptant l'explication de :
: M. STRACHEY sur le sens du mot "complot" dans le dis- :
: cours de Golchester, il conclut: :

: "M. STRACHEY n'a rien dit qui soit contraire à :
: la politique du Gouvernement. Celui-ci accueille favo- :
: rablement l'initiative de M. SCHUMAN. Il se tient prêt :
: à en discuter, et à mettre tout en oeuvre, dès que :
: l'on enregistrera une renonciation aux conditions im- :
: posées pour contribuer à mener à bien ce projet qui :
: doit avoir des conséquences si importantes". :

: Depuis cette déclaration, le Gouvernement bri- :
: tannique n'eut pratiquement pas l'occasion de prendre :
: à nouveau position sur le plan Schuman. On peut donc :
: estimer qu'elle exprime une attitude officielle cons- :
: tante. Il n'est pas inutile cependant de tenir compte :
: de l'attitude non moins constante du parti travaillis- :
: te dont M. DALTON interprète l'aspect doctrinaire et :
: M. STRACHEY l'aspect polémique. Cette attitude est :
: hostile à toute extension à l'économie socialiste :
: britannique d'une autorité supranationale ayant des :
: racines dans des pays non socialistes du continent. :
: Mais elle ne l'est pas à priori à la perspective d' :
: une liaison réaliste entre les deux systèmes. :

: Plus nuancée est la position des conservateurs, :
: qui mettaient leurs espoirs dans un compromis dont :
: la discussion et l'échec final devaient constituer :
: l'essentiel des débats de l'Assemblée de Strasbourg, :
: au cours du mois d'août. :

2. Le plan devant les partis politiques et
l'opinion parlementaire en France.

: La position des partis français à l'égard du :
: plan Schuman a toujours été difficile à définir en :
: raison des réactions individuelles tout-à-fait "aty- :
: piques", souvent inattendues, que provoqua chez beau- :
: coup d'hommes politiques marquants la déclaration du :
: 9 Mai. Si l'on excepte le parti communiste, il n'est :
: pas de groupement politique où l'unité de vues se soit :
: faite complètement. Si l'aspect fédératif de la pro- :
: position française a séduit d'emblée la plupart des :
: personnalités acquises à l'idée de l'unité européenne :
: à droite comme à gauche, l'accent mis sur la réconci- :
: liation franco-allemande a heurté quelques esprits ir- :
: réductibles, et l'absence de l'Angleterre en a con- :
: duit d'autres à réserver ou même à reprendre leur ad- :
: hésion. Les questions de doctrine économique, ou d'in- :
: térêts, n'ont pas joué de rôle, du moins pendant la :
: première partie de la conférence : les principes du :
: plan échappaient à la querelle du libéralisme et du :
: dirigisme, et personne ne pouvait honnêtement prendre :
: la mesure des conséquences qu'il aurait sur les situa- :
: tions particulières.

: C'est pourquoi on a pu voir des tendances doctri- :
: nales aussi différentes que celles représentées par :
: M. André PHILIP et M. Paul REYNAUD coïncider entière- :
: ment dans leur approbation constante du plan Schuman, :
: alors que, à leur côté, M. RAMADIER et M. Louis MARIN :
: se rencontraient pour le critiquer. Ces positions per- :
: sonnelles créaient au sein des groupes des partages :
: qui déconcertaient les observateurs politiques.

Préparation du :
débat du 25 :
juillet.

On put croire un moment qu'une indi- :
cation se dégagerait d'un débat par- :
lementaire. Ce débat fut réclamé :
avec insistance par l'Assemblée Na- :
tionale. Le Gouvernement était dis- :
posé à tenir le Parlement informé et, dès le 23 Mai,

23 Mai

M. SCHUMAN s'était rendu devant la Commission des Af- :
faires Etrangères de la Chambre, puis, trois jours :
plus tard, devant celle du Sénat. Mais il n'estimait :
pas opportun d'ouvrir un débat spécial avant que le :
projet de traité soit achevé : alors seulement, comme :
il l'avait affirmé le 9 Mai, il demanderait au Parle- :
ment de prendre ses responsabilités.

13 Juin

: Le 13 juin, M. Daniel MAYER avait fait voter une :
: motion par la Commission des Affaires Etrangères, ré- :
: clamant qu'un débat soit institué avant toute déci- :
: sion. La crise gouvernementale ouverte à la fin du :
: mois devait repousser ce débat que l'on trouva plus :
: expédient de lier à la discussion du budget du

: Bulletin :
: des Com- :
: missions :
: 20 Juin :

: Ministère des Affaires Etrangères. Le vote sur l'en- : Annexe :
: semble de ce budget ne pouvant avoir qu'un rapport : :
: lointain de signification avec le plan Schuman, il : :
: s'agissait plutôt d'une interpellation non sanctionnée : :

: Extrême droite A la vérité, il eut été difficile de : :
: et extrême tirer une conclusion des séances du : :
: gauche 25 et du 26 juillet où une quinzaine : :
: d'orateurs prirent la parole. La plu- : :
: part de ceux-ci venaient exprimer : :
: les critiques de l'opposition. : :

25-26
Juillet

: A l'extrême droite, M. Louis MARIN et le général :
: AUMERAN dénoncèrent ce qu'ils appelaient l'éternel pé- :
: ril germanique. A l'extrême gauche le péril est le :
: même, mais il est en même temps capitaliste. De plus, :
: les arguments ont pris de la précision: le plan Schu- :
: man n'est pas seulement un plan de guerre, c'est aus- :
: si un plan de famine. "Même dans certains milieux pa- :
: tronaux, déclara M. CROIZAT, on se rend compte qu'il :
: met en péril nos mines et de nombreuses entreprises :
: sidérurgiques". La propagande communiste lance des :
: chiffres au hasard : "Rien que pour la sidérurgie, on :
: envisage la fermeture de 158 usines sur 177 existant :
: actuellement, ce qui réduira au chômage 100.000 ou- :
: vriers, et à la misère plus de 3.000.000 personnes". :
: Elle élargit ses thèmes, qui rejoignent ceux de l'ex- :
: trême droite : "Ce plan ouvre à la France de doulou- :
: reuses perspectives, dit encore M. CROIZAT, car il :
: signifie la destruction de son indépendance nationale :
: et la ruine de son économie."

: La double La position du parti socialiste donna :
: position de lieu à des interprétations contradic- :
: la S.F.I.O. toires. Exposée par M. PHILIP elle prit :
: la forme d'une adhésion sans aucune ré- :
: serve. La conjoncture du marché de :
: l'acier est telle, dit l'orateur, que si l'on ne fait :
: rien pour l'organiser, on va soit au désordre, par :
: suite de la diversité des prix du coke, des condi- :
: tions sociales, et des transports ou d'éléments arti- :
: ficiels qui faussent les prix de revient, soit à la :
: reconstitution des cartels internationaux. "Je :
: crains que, pour sa part, le comptoir sidérurgique :
: français ne tende à substituer au dirigisme d'Etat :
: un dirigisme professionnel qui ajoute aux inconvé- :
: nients du premier ses propres méfaits". Et M. PHILIP :
: affirma la nécessité d'instituer une autorité suprana- :
: tionale qui, dans la limite des pouvoirs que lui con- :
: férerait le traité, ait la possibilité de prendre des :
: décisions. : :

J.O. Dé-
bats
26 Juil-
let
Annexe

: Or, le lendemain, on entendit à la même tribune, :
: M. RAMADIER déclarer avec force que les socialistes :
: n'accepteraient jamais la conception de la Haute Auto- :
: rité, telle qu'elle ressortait du document de travail :
: :

français, c'est-à-dire irresponsable, antidémocratique, et technocratique. Il apparut alors que la position de M. RAMADIER ne différait pas de celle des travaillistes anglais : "Qu'un conseil des ministres statue à la majorité, et qu'un organisme d'exécution composé d'administrateurs soit responsable devant ce conseil, alors nous pourrions avoir confiance". L'orateur devait d'ailleurs affirmer qu'il ne concevait pas une communauté européenne dont la Grande-Bretagne ne ferait pas partie :

"Si la réalisation du programme auquel s'est attaché votre nom devait être achetée d'un relâchement des liens qui nous unissent à l'Angleterre, il aurait mille fois mieux valu réserver votre grande pensée pour d'autres temps, où elle aurait pu être formulée de manière plus efficace".

Mais, devait-il ajouter, la proposition Schuman a suscité trop d'espoir et d'enthousiasme pour qu'une déception ne soit pas d'une extrême gravité. "Vous êtes condamné à réussir pour la grandeur même de votre idée ... J'estime qu'il est temps de donner un vigoureux coup de barre".

Débat prématuré. Les observateurs politiques discutèrent de l'importance qu'il fallait attacher à cet avertissement. Engageait-il tout le parti socialiste, et signifiait-il que le parti se rangerait, pour des raisons différentes mais dans la même intention, et avec le même effet certain de s'opposer à la réalisation du plan, aux côtés des communistes et d'une fraction de la droite ?

Cette question ne pouvait avoir à ce moment qu'une valeur théorique. La Conférence n'était encore qu'au début de ses travaux. Le problème des rapports avec la Grande-Bretagne n'était pas tranché : de toute manière le Gouvernement français était décidé à lui trouver une solution positive. M. SCHUMAN en donna l'assurance au cours de la déclaration qu'il fit le 25 juillet, et dans laquelle il s'efforça également de rassurer ceux des parlementaires qui s'inquiétaient de l'étendue des pouvoirs de la Haute Autorité.

Soutien constant du gouvernement et de l'opinion. Le Gouvernement n'était plus celui du 9 Mai, M. PLEVEN avait remplacé M. BIDAULT comme Président du Conseil, Mais il s'était engagé à poursuivre, avec M. SCHUMAN, la

mise en oeuvre du plan : "Nous travaillerons de toutes nos forces à la réalisation de la communauté européenne, dit-il dans sa déclaration d'investiture. Le grand espoir né de la proposition Schuman ne saurait être déçu". - C'était reconnaître la force persistante de l'idée dans l'opinion publique.

25
Juillet

11
Juillet

J.O.
Débats
27 Juil-
let

Annexe

J.O.
Débats
26
Juillet
Annexe

J.O.
Débats
12 Juil-
let
Annexe

3. Le Plan Schuman devant le Conseil de l'Europe.

: Les rapports entre les institutions du plan Schuman et le Conseil de l'Europe n'avaient pas été pré- : Document :
: cisés. Le document de travail prévoyait que les : de tra- :
: "liaisons nécessaires" seraient établies. Allant plus : vail :
: loin, au cours des premières réunions du groupe insti- : Annexe :
: tutionnel certains chefs de délégation, notamment M. : Compte-rendu :
: SPIERENBURG, avaient préconisé une "union personnelle" : du Groupe :
: entre les délégués parlementaires à l'Assemblée de : séance :
: Strasbourg et à l'Assemblée de la Communauté. M. : Annexe :
: SCHUMAN ne s'était pas montré hostile à cette sugges- : tion. :
: :
: De son côté, le Conseil de l'Europe ne pouvait :
: manquer de s'intéresser à une proposition qui jetait : Résolu- :
: les bases d'une fédération européenne. Le 12 Juillet, : tion du :
: sur l'initiative de M. Paul REYNAUD, la Commission : 12 Juil. :
: des questions économiques déclarait qu'elle accueil- :
: lait avec satisfaction l'initiative française et af- : Annexe :
: firmait "la vocation de l'Assemblée Consultative du :
: Conseil à exercer le contrôle de la Haute Autorité". :
: :
: Ce manifeste témoignait de l'inquiétude de l'or- :
: ganisation de Strasbourg de voir se créer en dehors :
: d'elle des institutions répondant à l'objet même de :
: sa mission. Gardant l'initiative et profitant du fait :
: que son importante session d'août coïncidait avec une :
: suspension de la Conférence, elle ouvrit un large dé- :
: bat dont les conclusions, pensait-on, s'imposeraient :
: à la volonté des Six lorsqu'ils reprendraient leurs :
: travaux. D'aucuns voyaient aussi dans ce débat l'oc- :
: casion de rétablir le contact entre les Six et la :
: Grande-Bretagne et éventuellement d'autres pays repré- :
: sentés à Strasbourg. - :
: :
: La personnalité des parlementaires délégués à :
: cette session, la confrontation directe d'opinions ex- :
: primées jusqu'alors dans des cadres nationaux et sur- :
: tout l'entremise active des conservateurs anglais don- :
: nèrent un très grand relief aux débats. Les résultats :
: cependant ne devaient pas être à la mesure des moyens :
: déployés. :
: :
: Contre-projet Dès l'ouverture de la session une ini- :
: MACMILLAN. tiative des conservateurs anglais con- :
: centra sur elle tout l'intérêt. : Proposi- :
: C'était, sous forme d'une proposition : tion de :
: de résolution, un véritable contre-projet au document : résolution :
: de travail discuté à la Conférence des Six. Son prin- : Boothy :
: cipal auteur, Mr. MACMILLAN le présenta comme un com- : Macmillan :
: promis acceptable par les Anglais et par les pays dé- : Annexe :
: jà engagés. :
: :
: L'Opposition en Grande-Bretagne avait trop sou- :
: vent reproché au Gouvernement son attitude purement :
: négative à l'égard du plan Schuman pour n'être pas :

Août

: tenue de formuler elle-même des propositions concrètes. M. EDEN, on l'a vu, en avait esquissé quelques-unes aux Communes, notamment celle d'une pondération calculée d'après la production des états membres, qui assurerait la prépondérance anglaise.

: Le projet Macmillan s'inspirait de cette volonté de participation combinée avec le souci de ne rien risquer des intérêts britanniques et de ne faire aucun abandon réel de souveraineté. Dans le système proposé, le rôle essentiel, dévolu à la Haute Autorité indépendante dans le plan Schuman, revenait à un sous-comité du Conseil des Ministres de Strasbourg, composé des ministres représentant les pays participant à la Communauté. Ce Comité nommait les membres de la Haute Autorité. Chaque pays disposait d'un vote plural proportionnel à sa production et à sa consommation de charbon et d'acier. Si les intérêts vitaux d'un seul pays étaient en jeu, il pouvait recourir au veto. Il avait enfin la faculté de se retirer à tout moment de la communauté.

: Ce projet fut aussi mal accueilli par les travaillistes anglais que par l'opinion des Six pays du plan Schuman. Il était, fit-on observer à Paris, la négation même du principe supranational et n'apportait qu'une nouvelle formule de coordination intergouvernementale. Il ne pouvait donc même pas servir de base à une discussion.

: Exposé de M. SCHUMAN n'y fit pas allusion quand
: M. SCHUMAN il exposa les grandes lignes de la proposition française le 10 Août devant l'Assemblée de Strasbourg. Mais il y ré-
: pondit indirectement en réaffirmant la nécessité de consentir un abandon de souveraineté au profit d'une Haute Autorité supranationale. En même temps il s'employa à montrer que les craintes qui avaient inspiré ce contre-projet n'étaient pas fondées :

: "L'Autorité ne pourra pas disposer d'une indépendance totale. Il faudra envisager, et nous avons envisagé dès le début des mesures de sauvegarde dans l'intérêt de la structure sociale et économique des pays. La meilleure sauvegarde, et la condition préalable sera une délimitation exacte des pouvoirs de l'Autorité. Il faudra donc que le traité définisse ces pouvoirs aussi nettement que possible, sans ambiguïté ni confusion".

: Intervention de
: M. SCHUMAN
: Annexe
: -----

: 10 Août
: -----

14 Août Les séances du 14 et du 15 août furent consacrées aux exposés des délégués. On entendit les représentants conservateurs et travaillistes britanniques s'accorder pour dénoncer les menaces de chômage provoqué, et de cartellisation, en germe dans le plan français, et pour demander son contrôle par le Conseil de l'Europe. Mais on entendit également les approbations sans réserves des représentants italien, belge, hollandais, luxembourgeois et allemand. Du côté français M. Maurice SCHUMAN et M. André PHILIP s'attaquèrent directement au projet MACMILLAN. "Il est impossible de céder sur le principe d'une autorité supranationale, affirme M. André PHILIP, supranationale et responsable devant un parlement européen spécial. Si cela n'est pas fait, rien ne sera fait".

Extrait du
compte-rendu
de l'analytique
Annexe

Abandon du projet MACMILLAN Du 18 au 25 août, la Commission des Affaires Economiques discuta du texte de la résolution qui concluait le débat sur le plan. Il ne fut pas question un instant du projet MACMILLAN que son auteur négligea de présenter: c'est, on va le voir, sur un autre point, que les conservateurs avaient décidé de faire porter leurs derniers efforts.

23 Août Recommandation de la Commission économique que Le texte finalement arrêté reprend celui du 12 juillet et le complète par deux recommandations : la première demande que soit assurée l' "union personnelle" entre les délégués à l'Assemblée de Strasbourg et les délégués à l'Assemblée commune. La seconde, que ces délégués fassent un rapport qui puisse être discuté à l'Assemblée de Strasbourg.

Proposition
de résolution.
Rapport
PHILIP 23
Août
Annexe

Ces deux recommandations présentées et défendues par les parlementaires français n'étaient en rien contraires à l'esprit du Plan Schuman. On a vu qu'elles avaient été suggérées au sein même de la conférence. Il en allait autrement de la recommandation additionnelle présentée sous forme d'amendement par M. MACMILLAN, SANDYS et ECCLES qui demandaient "qu'une nouvelle tentative soit entreprise immédiatement en vue de trouver une base d'accord qui permette aux principaux pays européens producteurs de charbon et d'acier de participer pleinement au plan, et souligne l'importance qu'il y a à faire rentrer ce plan dans le cadre du Conseil de l'Europe".

Amendement
MACMILLAN
24 Août
Annexe



: Discussion La discussion de cet amendement :
: Amendement montra que si la participation de :
: MACMILLAN l'Angleterre, car c'était d'elle :
: et vote qu'il s'agissait en fait, était :
: : souhaitée par tout le monde, à l'ex- :
: : ception des travaillistes, les dé- :
: : légués des pays intéressés à la réussite de la :
: : conférence en cours préféraient qu'elle ne fut :
: : pas tentée immédiatement. :

: Quant à l'intégration du plan dans le Con -
: seil de l'Europe elle fut rejetée pour les mêmes
: raisons qui avaient fait condamner le premier pro-
: jet conservateur. :

26 Août

: Aussi, lorsque la résolution vint en discus- :
: sion publique, le 26 août, M. MACMILLAN fit sa - :
: voir qu'il renonçait à cette partie de son amen- :
: dement, ainsi qu'au mot "immédiatement". Ce qui :
: en demeurait, et qui se ramenait à un vœu en fa- :
: veur d'un accord entre les Six et la Grande-Breta- :
: gne, fut voté par 66 voix contre 19. Parmi les :
: opposants se trouvent les travaillistes britanni- :
: ques, dont le porte-parole, M. MACKAY avait dit :
: en annonçant son vote : "Ce que propose M. MAC- :
: MILLAN c'est de construire un pont là où nul pont :
: ne saurait être jeté .. On ne peut unifier l'Eu- :
: rope que sur le plan gouvernemental : penser au- :
: trement, c'est se nourrir d'illusion". :

Compte-
rendu ana-
lytique
26 août
Annexe

: L'ensemble de la recommandation ainsi amen- :
: dée fut voté le même jour par 73 voix contre 0 et :
: 32 abstentions. :

: C'était une recommandation constructive, dont :
: la Conférence des six devait d'ailleurs faire son :
: profit. Le dynamisme de l'idée du 9 mai était en- :
: core tel à la fin du mois d'août que les tentati- :
: ves faites pour en limiter la signification tour- :
: naient à son avantage. :

4. Développement de la campagne communiste
et réactions syndicales

Lorsque la Conférence s'ouvrit, et qu'il n'eut plus d'espoir de voir la proposition française étouffée dans l'oeuf, le parti communiste français décida d'intensifier son action, de l'étendre à d'autres pays et d'y associer le plus grand nombre possible d'intéressés quelle que soit leur tendance. L'instrument principal de cette campagne fut la C.G.T.

Appel aux syndicats allemands Le 20 juin, la C.G.T. française et la Fédération des Syndicats libres allemands (C.G.T.) publiaient un appel commun dans lequel ils annonçaient leur intention de coordonner leur action en vue de :

"a) Combattre en France et en Allemagne la tentative de concentration sous la direction des capitalistes américains de l'industrie du charbon et de l'acier de France, de l'Ouest de l'Allemagne et des autres pays de l'Europe occidentale.

: Humanité
: 21 Juin
: Annexe

b) Dénoncer ce plan, dit Plan Schuman, comme une nouvelle tentative des impérialistes américains d'accentuer leurs préparatifs de guerre, de renforcer leur domination économique et politique, et de porter atteinte aux droits économiques et sociaux des travailleurs."

Appel aux nationalistes et au patronat Cet appel aux ouvriers fut suivi de la publication de manifestes dans quelques entreprises d'Allemagne. Le 24 Juin le parti communiste français développait son action dans deux nouvelles directions : à l'intention des nationalistes il déclare que le Plan Schuman "aidera au relèvement d'une Allemagne de l'Ouest, fasciste et revancharde" et qu'il est "une trahison de l'intérêt national français". A l'intention des industriels, Maurice THOREZ évoque "la perspective d'une aggravation de la situation économique et la liquidation de nombreuses entreprises". Et devant un public communiste, il utilise cet argument inattendu : "Des voix se font entendre jusque dans les milieux industriels pour protester contre une menace aussi grave pour notre pays".

24 Juin

des nationalistes il déclare que le Plan Schuman "aidera au relèvement d'une Allemagne de l'Ouest, fasciste et revancharde" et qu'il est "une trahison de l'intérêt national français". A l'intention des industriels, Maurice THOREZ évoque "la perspective d'une aggravation de la situation économique et la liquidation de nombreuses entreprises". Et devant un public communiste, il utilise cet argument inattendu : "Des voix se font entendre jusque dans les milieux industriels pour protester contre une menace aussi grave pour notre pays".

: Humanité
: 24 Juin
: Annexe

Appel aux autres Syndicats Mais le plus grand succès du Parti communiste fut d'avoir obtenu que, dans un cas au moins, les délégués syndicaux C.G.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. prennent une position commune contre le plan Schuman. C'est ce qui eut lieu aux aciéries de

Longwy le 27 Juin, où le Comité central d'entrepri-
se proclama que le projet aurait comme conséquence
"la fermeture d'un certain nombre d'usines produc-
trices dont la modernisation ne permettra pas de con-
currencer les produits fabriqués dans la Ruhr", et
demanda au Gouvernement de ne pas y donner suite.

27 Juin

Humanité

28 Juin

Annexe

Appel aux entreprises "menacées"
Cette forme de propagande fondée sur la dramatisation des situations particulières s'étant révélée la plus efficace, le parti communiste décida de créer un sentiment d'inquiétude au sein de toutes les entreprises. C'est à partir de ce moment qu'il lança au hasard des noms et des chiffres alarmants :

"Pour le seul département de la Meurthe-et-Moselle déclarait M. CROIZAT le 19 Juillet, et selon les informations recueillies sur place, il en résulterait la fermeture éventuelle et totale des usines de Sennelle-Maubeuge, Rehan, Herserange....., soit près de 25.000 travailleurs de la sidérurgie qui seraient licenciés en même temps que se trouveront frappés à mort le commerce et l'artisanat de ces localités".

19 Juillet

Prenant prétexte de la mise en application par les Charbonnages de France d'un plan de fermeture de puits non rentables, plan établi antérieurement à la proposition du 9 Mai, la C.G.T. organisa des manifestations locales, notamment à Auchel, dans le bassin du Pas-de-Calais. Là comme dans la Loire, elle associa à son action en faveur du maintien en service des puits les autres tendances syndicales, puis elle donna à cette action le sens d'une protestation contre le plan Schuman.

28 Juillet

Appel aux travailleurs européens
Dans plusieurs autres pays, en Allemagne, en Italie, les organisations ouvrières communistes reproduisirent la campagne de la C.G.T. française. Mais ces actions dispersées paraissaient faibles au regard du prestige que donnait au plan la cohésion de six pays réunis dans une conférence où figuraient des représentants syndicaux. Aussi une prise de position commune fut-elle jugée nécessaire. Le 4 Juillet, les partis communistes des six pays, auquel s'était joint le parti communiste anglais, publièrent une déclaration où l'on retrouve tous les arguments connus, présentés avec une particulière solennité :

4 Juillet

Humanité

5 Juillet

Annexe

"Le plan Schuman, lit-on notamment, constitue une nouvelle violation des accords de Postdam en perpétuant la coupure en deux de l'Allemagne ... Il est aussi une violation de la Charte de l'Organisation

: des Nations Unies Il consacrerait la mise au :
: pas des pays marshallisés, il achèverait de détruire :
: la souveraineté nationale de ces pays en livrant :
: leur économie aux impérialistes américains ... Les :
: réserves formulées par le Gouvernement anglais sont :
: celles d'un gouvernement impérialiste qui désire :
: défendre ses propres intérêts en Europe et y conser- :
: ver en même temps le rôle de premier commis améri- :
: cain, désormais dévolu au gouvernement réactionnaire :
: de l'Ouest allemand.. Les dirigeants socialistes de :
: droite des pays marshallisés approuvent quant au :
: fond les plans de guerre et de misère des trusts :
: internationaux".

: Campagne des Si l'action des Syndicats ouvriers :
: Syndicats non non communistes favorables au :
: communistes plan Schuman était moins specta- :
: culaire, elle se poursuivait avec :
: une efficacité qui se mesure aux :
: efforts faits par la C.G.T. pour intensifier sa pro- :
: pagande.

24

: Juillet

: En France, la C.F.T.C. affirmait une fois de
: plus le 24 Juillet, après avoir suivi les premiers
: développements de la Conférence, qu'elle approuvait
: "l'esprit des propositions qui tendent à remettre un
: certain pouvoir de surveillance et de décision à une
: autorité internationale représentant l'intérêt géné-
: ral". Toutefois elle déclare que "son accord de prin-
: cipe ne vaut que dans la mesure où le problème de
: l'élevation du standard de vie des travailleurs et
: du niveau de leur emploi seront considérés en pre-
: mier lieu". C'est cette garantie que demande égale-
: ment la Confédération internationale des Syndicats
: libres (C.I.S.L.). Elle reconnaît l'avoir par la pré-
: sence de représentants syndicalistes dans les délé-
: gations. Elle souhaite la compléter par l'assurance
: qu'elle sera associée au fonctionnement des institu-
: tions de la Communauté. Les conférences de la
: C.I.S.L. du 1er Juillet et du 23 Juillet devaient
: marquer l'origine d'une collaboration étroite entre
: cette organisation et les représentants des Six.

: Communi-
: qué
: C.F.T.C.
: Annexe

4

: Août

: Enfin, répondant à la campagne des partis com-
: munistes, la Fédération Internationale des Mineurs
: dans son congrès de Stockholm, le 4 Août, approuva
: à l'unanimité une résolution favorable au plan
: Schuman.

: Conféren-
: ce
: C.I.S.L.
: Annexe

: Au même moment des contacts s'établissaient à
: Paris entre la Confédération Générale des Cadres,
: et l'Union des Cadres des Mines de l'Industrie alle-
: mande. Les deux groupements rendaient public "leur
: attachement à la réalisation rapide du plan Schuman
: nécessaire à l'amélioration de l'avenir européen".

: Annexe

Position du Patronat Le patronat était plus réservé, Cependant le Président du C.N.P.F. M. VILLIERS, avait fait le 3 Juillet une déclaration dans laquelle il donnait son plein accord au plan Schuman. Ce "plein accord" s'accompagnait d'une réserve : "Il convient d'éviter surtout, précisa-t-il, que ne s'installe un dirigisme international, alors que disparaît seulement le dirigisme intérieur contre lequel nous avons tant lutté".

La "réserve" devait plus tard prendre les proportions d'une condamnation totale. Mais si, pour l'instant l'industrie de la sidérurgie était effectivement dans l'expectative, hésitant sur ses intérêts, l'industrie utilisatrice, par contre, avait fait son choix : l'acier moins cher, le libre accès à tous les marchés, déclara son représentant, M. Jean CONSTANT, favoriseront considérablement l'essor des industries mécaniques et, par là même, les consommateurs.

A.G.E.F.I.
4 Juillet

Annexe

Editorial:
"Les Industries Mécaniques"
Juillet

Annexe